



Société ACTE IARD

RAPPORT ANNUEL 2024

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 juin 2025

EXERCICE 2024

présenté par M. Franck FAVRE,
Président du Conseil de Surveillance

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre Société au cours de l'exercice 2024, clos au 31 décembre 2024, et vous soumettre :

- ⇒ le bilan*
- ⇒ le compte de résultat*
- ⇒ l'annexe*

ainsi que les états réglementaires que nous sommes tenus de joindre à notre rapport.

Ces documents ont été élaborés dans le cadre du plan comptable de l'assurance instauré par le décret n° 94481 du 8 juin 1994 et ses arrêtés d'application.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du code de commerce et du code des assurances.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. INFORMATIONS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN 2024

1.1.1. L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'année 2024 a été marquée par une intensification des tensions géopolitiques, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient. Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis a également eu des répercussions significatives sur la scène internationale. La montée en puissance des BRICS+ et l'unilatéralisme croissant des États ont mis à l'épreuve l'ordre mondial.

La croissance mondiale s'est maintenue à environ 3,1% en 2024. Les économies avancées ont connu une croissance modérée, tandis que les marchés émergents ont affiché des performances plus robustes. La Chine a enregistré une croissance de 5,1%, tandis que l'Inde a continué de croître à un rythme soutenu de 7%.

Le taux de chômage dans la zone OCDE est resté stable à 4,9% en octobre 2024. Les taux d'emploi ont atteint des niveaux records dans plusieurs pays, notamment en Allemagne, en France et au Japon. Cependant, des disparités subsistent, avec des taux de chômage élevés en Espagne et en Colombie.

Les marchés financiers ont connu des performances contrastées en 2024. Les indices américains comme le S&P 500 ont enregistré des gains significatifs (+23,33%), tandis que le CAC 40 français a légèrement reculé (-2,15%). Les cryptomonnaies ont également connu une année exceptionnelle, avec le Bitcoin dépassant les 100 000 dollars.

La FED a attendu septembre pour initier la baisse des fed funds (taux interbancaires américains) de 50 points de base. Deux nouvelles baisses de 25 points de base chacune ont suivi, ramenant les taux à 4,25%-4,50% à la fin de l'année 2024.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a quant à elle amorcé son cycle de baisse des taux dès juillet, en réduisant progressivement son taux de dépôt de 4% à 3% (par quatre baisses de 25 points de base). À contre-courant des autres banques centrales, la Banque du Japon a relevé ses taux pour la première fois depuis 2007, amorçant une normalisation de sa politique monétaire. Elle a ainsi procédé à une première hausse des taux en mars, puis en juillet, les relevant à +0,25%.

Les perspectives économiques mondiales pour 2025 restent incertaines. La croissance mondiale devrait se stabiliser autour de 3,3%. L'inflation devrait ralentir, mais des risques subsistent, notamment en raison des tensions géopolitiques et des incertitudes politiques, notamment depuis l'investiture de Donald TRUMP. Les économies émergentes et en développement devront faire face à des défis importants pour maintenir leur croissance.

1.1.2. L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

L'année 2024 a été marquée par une instabilité politique en France, exacerbée par des tensions sociales et des manifestations contre les réformes gouvernementales. La chute du gouvernement de Michel Barnier en fin d'année a ajouté à l'incertitude politique.

La croissance du PIB français a été modeste en 2024, avec une augmentation de seulement 1,1%. Cette croissance a été soutenue par la consommation des ménages et les exportations, malgré un ralentissement de l'investissement.

La décre de l'inflation s'est prolongée en 2024 conformément aux anticipations, aidée notamment par la baisse des prix de l'énergie. Sur un an, l'évolution des prix à la consommation est estimée à +1,3%. L'inflation en moyenne annuelle s'est établie à +2,0 %, retrouvant ainsi le niveau cible de moyen terme

fixé par la BCE. Cela s'explique notamment par une forte décélération des prix de l'alimentation (+1,4% après +11,8% en 2023). Les prix du tabac continuent cependant d'augmenter par rapport à 2023 (+10,3% après +8,0%).

À la fin du troisième trimestre 2024, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 303,0 Md€, soit une augmentation de 71,7 Md€, après +69,0 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 113,7%.

Le taux de chômage en France a légèrement diminué, atteignant 7,3% au deuxième trimestre 2024. Le taux d'emploi des 15-64 ans a atteint un niveau record de 69,1% au troisième trimestre.

Les marchés financiers français ont connu des performances contrastées en 2024. Le CAC 40 a terminé l'année en léger retrait de 2,15%, tandis que d'autres indices européens ont enregistré des gains. Les marchés ont été influencés par les incertitudes politiques et économiques.

Le taux OAT 10 ans termine 2024 à 3,2%, venant de 2,6% fin 2023, et après avoir culminé à 3,4% en juin.

Les perspectives économiques pour 2025 restent prudentes. La croissance du PIB est prévue à 0,8%, avec une inflation en baisse mais un taux de chômage en légère hausse. L'incertitude politique et les tensions géopolitiques continueront de peser sur l'économie française.

En 2024, la France a enregistré un nouveau record avec 1 111 200 nouvelles entreprises créées, marquant une hausse de 5,7% par rapport à 2023. Les créations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur ont augmenté de 7,3%, tandis que les créations de sociétés ont progressé de 5,4%, tandis que les créations d'entreprises individuelles classiques diminuent (-3,2%). Les secteurs des transports et de l'entreposage (+25%) et du commerce (+6%) ont particulièrement contribué à cette croissance.

Le nombre de défaillances d'entreprises a atteint 65 764 en 2024, en hausse de 16,8% par rapport à 2023. Cette augmentation est en partie due à un effet de rattrapage post-COVID. Les secteurs les plus touchés incluent la construction, le commerce et les activités immobilières. Il s'agit plus haut niveau depuis la récession de la fin des années 80 et la crise de l'immobilier en 1993.

1.1.3. LE BTP

1.1.3.1. Logements

En 2024, le marché immobilier français a connu plusieurs défis. Les taux d'intérêt ont continué à augmenter, ce qui a réduit le pouvoir d'achat immobilier des Français. Les ventes de logements neufs ont légèrement augmenté, mais les autorisations et les mises en chantier sont restées à des niveaux particulièrement bas. Le nombre de transactions dans l'ancien a diminué de 12% par rapport à l'année précédente.

Sur l'année 2024, 330 400 logements ont été autorisés à la construction, soit 46 300 de moins que lors des 12 mois précédents (-12,28%) et 28% de moins qu'au cours des 12 mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020).

Les autorisations de logements individuels ont diminué de 20 800 logements par rapport à 2023 (-14,91%) pour atteindre 118 400 unités. Elles sont 37% en dessous de la valeur d'avant la crise. Les logements individuels purs (-20,5%) ont reculé de manière plus importante que les logements individuels groupés (-3,0%).

Au cours des 12 derniers mois, 263 100 logements auraient été mis en chantier, soit 32 900 de moins (-11,12%) qu'en 2023, et 33% de moins qu'au cours des 12 mois précédant la crise sanitaire (mars 2019 à février 2020).

En 2024, les ouvertures de chantier de logements individuels ont diminué de 30 300 unités (-24,12%) et se situent à 95 500 logements commencés. Les logements individuels purs (-32,8%) alors que les logements individuels groupés sont en légère hausse (+1,4%).

Les logements collectifs et en résidence ont diminué de 1,51%.

Pour les départements constituant la zone d'activité de la CAM BTP, les tendances sont similaires à celles observées au niveau national, avec quelques variations locales :

- Lorraine : progression des autorisations de 1,41% et baisse de 6,16% des mises en chantier :
- Alsace : diminution des autorisations de 8,69% et des mises en chantier de 7,59% :
- Franche-Comté : baisse des autorisations de 15,17% et des mises en chantier de 10,05%.

Ces données montrent une tendance générale de ralentissement dans le secteur de la construction, avec quelques signes de reprise dans les ventes de logements neufs. Les taux d'intérêt élevés et les conditions économiques difficiles ont eu un impact significatif sur le marché immobilier en 2024.

1.1.3.2. Locaux non résidentiels

En 2024, l'économie française a montré des signes de reprise après les perturbations causées par la pandémie de COVID-19. Cette reprise a stimulé les investissements dans la construction de locaux non résidentiels, tels que les bureaux, les commerces, et les infrastructures industrielles.

La demande pour des espaces de bureaux a évolué avec l'augmentation du télétravail. Les entreprises cherchent des espaces plus flexibles et modulables.

La construction de centres commerciaux et de magasins a été influencée par la croissance du commerce en ligne, nécessitant des espaces logistiques supplémentaires.

L'industrialisation et la modernisation des infrastructures ont conduit à une augmentation des projets de construction dans ce secteur.

Toutefois, sur l'année 2024, les autorisations de locaux non résidentiels enregistrées s'élèvent à 37,6 millions de m² et restent stables par rapport à l'année précédente. Elles seraient en légère augmentation (+ 2,9%) sans les déclarations reçues avec retard. Elles augmentent dans les secteurs des exploitations agricoles ou forestières (+ 8,0%), des services publics ou d'intérêt collectif (+ 5,4%), de l'industrie (+ 3,6%) et de l'hébergement hôtelier (+ 1,7%). À l'inverse, le commerce (- 3,7%), les entrepôts (- 3,9%), les bureaux (- 8,9%) et l'artisanat (- 9,7%) sont en baisse.

Sur l'année 2024, avec 20,0 millions de m², les enregistrements de mises en chantier sont en baisse (- 10,56%) par rapport à l'année 2023. Tous les secteurs subissent une baisse : le commerce (- 0,75%), les services publics ou d'intérêt collectif (- 3,71%), l'industrie (- 6,76%), l'artisanat (- 9,12%), l'hébergement hôtelier (- 17,13%), les bureaux (- 19,99%) et les entrepôts (- 20,22%). À noter que les exploitations agricoles ou forestières apparaissent également un recul (- 5,90%).

Pour les départements constituant la zone d'activité de la CAM BTP, les tendances sont similaires à celles observées au niveau national, avec quelques variations locales :

- Lorraine : diminution des autorisations de 10,99% et des mises en chantier de 23,72%
- Alsace : diminution des autorisations de 9,22% et des mises en chantier de 34,58%
- Franche-Comté : hausse des autorisations de 3,60% et diminution de 13,28% des mises en chantier.

1.1.3.3. Travaux-publics

Au sommet en 2023, grâce notamment à l'attribution des réacteurs nucléaires de Penly, les marchés conclus en 2024 baissent de 9,9% sur un an. Leur niveau reste toutefois encore supérieur à celui de 2022, soutenu par de grands projets ferroviaires et de transports en commun.

L'activité des Travaux Publics progresse en 2024 mais à un rythme moindre que l'année précédente (+2,3% après +4,2% en 2023). La croissance est portée par des projets structurants lancés notamment dans certaines métropoles et le relâchement des tensions inflationnistes.

1.1.3.4. Défaillances

En 2024, les secteurs du bâtiment et de l'immobilier ont été particulièrement touchés par les défaillances d'entreprises, avec un total de 17 538 jugements, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2019.

Ces tendances montrent une fragilité persistante dans les secteurs du BTP et de l'immobilier, exacerbée par des coûts croissants et une demande fluctuante.

1.1.3.5. Indices sectoriels

Les indices d'évolution du coût de la construction ont augmenté de 2,33% pour l'indice FFB à fin décembre 2024, +0,84% pour l'indice BT01 et +0,77% pour l'indice TP01, ces deux derniers étant observés à fin décembre 2024. Sur un an, l'ICC augmente de 1,76% à fin novembre 2024. L'indice de référence des loyers a augmenté de 1,82% sur un an.

1.1.4. L'ASSURANCE

1.1.4.1. Les assurances de personnes

Pour l'ensemble de l'année 2024, les cotisations d'assurance vie et de capitalisation sont en hausse de 14%, à 173,3 milliards d'euros. Les versements sur les supports en unités de compte sont en hausse (+8%, à 66,2 milliards d'euros) ainsi que les versements sur les supports en euros (+17%, à 91,1 milliards d'euros). La part des supports en unités de compte dans l'ensemble des cotisations s'établit à 38% pour l'année 2023 (41% pour l'année 2023).

Pour l'ensemble de l'année 2024, les prestations sont en diminution de 5%, à 143,8 milliards d'euros. Fin décembre 2024, les prestations représentent, sur un an, 7,6% des encours (8,3% à fin 2023).

Pour l'ensemble de l'année 2024, la collecte nette s'établit à +29,4 milliards d'euros. Elle est positive pour les supports en unités de compte (+34,4 milliards d'euros) et négative pour les supports en euros (-5 milliards d'euros).

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation est estimé à 1 989 milliards d'euros à fin décembre 2024, en progression de 4% sur un an (+80 milliards d'euros).

Fin décembre 2023, l'encours des fonds « eurocroissance » est de 11,1 milliards d'euros (+24% sur un an) pour près de 672 800 contrats en cours (+26% sur un an).

En assurance de dommages corporels (hors automobile), l'année 2024 se caractérise par une hausse des cotisations (+9,2%) plus dynamique que celle des prestations versées (+7,5%) :

- en santé (frais de soins) : les cotisations progressent de 12% (après +9,1% en 2023), deux fois plus rapidement que les prestations versées (+6,8% après +7,3%). L'équilibre technique s'améliore, avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 73,2% (- 3,6 points de pourcentage par rapport à 2023) ;
- en prévoyance (incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel) : les cotisations augmentent de 5,7% (+5,6% en 2023), alors que les prestations versées progressent plus (+8,6% après +4,5%). L'équilibre technique se détériore avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 57,1% (+ 1,5 point par rapport à 2023).

1.1.4.2. Les assurances de biens et de responsabilité

2024 figure parmi les dix années les plus pluvieuses et l'une des 5 années les plus chaudes en France. Conséquence directe des pluies, les sols sont restés plus humides que les normales pendant huit mois, du jamais vu depuis plus de trente ans. 2024 a été marquée par de nombreuses intempéries et des épisodes de précipitations intenses.

Deux vagues de chaleur se sont succédées en juillet et août où la barre des 40 °C a été franchie à plusieurs reprises dans la moitié sud de la France.

L'année 2024 a été marquée par des événements majeurs :

- Inondations et crues de fin décembre 2023 à mi-janvier 2024
- Tempête Nelson, précipitations abondantes, crues majeures et inondations du fin mars et début avril
- Épisode de pluies intenses en Moselle et Bas-Rhin en mai
- Crues torrentielles destructrices en Isère en juin dévastant le hameau de La Bérarde
- Pluies diluviennes début septembre sur l'ouest des Pyrénées
- Tempête Kirk et inondations début octobre

- Épisode cévenol exceptionnel, crues et inondations d'ampleur mi octobre
- Deux épisodes de neige en plaine, localement marqués en janvier en Bretagne, Hauts de France et Normandie, et en novembre de la Normandie au Grand-Est.

Les assurances de particuliers qui concernent les risques automobiles et dommages aux biens : en décembre 2024, les statistiques des assurances de dommages des particuliers affichent

- en Automobile, toutes les fréquences reculent à l'exception des bris de glaces (BdG) et des vols.
- en Habitation, toutes les fréquences reculent à l'exception des dégâts des eaux (DDE, +11,9 %).

En automobile, la croissance des cotisations de l'ensemble de la branche s'établit à +7,8%, dynamique supérieure à celle des véhicules de 1ère catégorie qui s'établit à +7,2%. Quant au parc, il poursuit sa progression dépassant ainsi celle de 2023 (+1,6% contre +1,2%).

Sur l'ensemble de l'année, la fréquence d'ensemble recule de -0,9% mais est en hausse de +0,1% hors Tempête Grêle Neige (TGN). Seuls les sinistres bris de glaces et les vols progressent (+2,1% pour chacune des garanties). Les fréquences des autres garanties affichent des reculs d'ampleurs homogènes à l'exception des sinistres TGN qui reculent sensiblement (-51,4%).

1.1.4.3. La gestion financière et les placements

À fin septembre 2024, l'encours de placements financiers des assureurs et fonds de pension atteint 2 731 Mds €, en hausse de 64 Mds € par rapport au trimestre précédent.

Cette évolution est consécutive à la fois d'une revalorisation des actifs pour 48 Mds € et dans une moindre mesure de flux de placement nets positifs de 17 Mds €.

Les hausses de valorisation concernent les titres de créance à long terme (+ 34 Mds), en lien avec la baisse des taux longs français (- 30 points de base de l'OAT 10 ans au 3e trimestre 2024). La valorisation des parts de fonds non monétaires (+ 11 Mds), ainsi que les actions cotées (+ 2 Mds) est également positive, en lien avec la hausse des marchés actions sur le trimestre (hausse de + 2,1 % du CAC 40).

En achat direct (i.e. avant mise en transparence des OPC français), les assureurs et les fonds de pension ont privilégié les titres de créance de long-terme (+8 Mds €), de parts de fonds monétaires (+3 Mds €) et des parts de fonds obligataires (+2 Mds €). En revanche, ils ont réduit leurs positions en parts de fonds actions et mixtes (respectivement -0,6 et -0,7 Mds €) et en titres de dette de court-terme (-2 Mds €).

Après mise en transparence, les assureurs et fonds de pension détiennent majoritairement des titres émis par le secteur financier hors OPC (38 %, dont 16 % pour les institutions financières monétaires et 22 % pour les sociétés financières), les administrations publiques (22 %) et les sociétés non financières (23%).

1.2. ACTIVITE D'ACTE IARD EN 2024

1.2.1. ACTIVITÉ COMMERCIALE

Les effectifs commerciaux d'ACTE IARD ont progressé de 15% entre 2023 et 2024.

En 2024, le montant des primes émises nettes d'annulation des affaires directes et avant jeu des provisions de primes a été de 83,98M€ contre 83,36M€ en 2023, soit une augmentation de 0,74%. Les primes acquises des affaires directes après jeu des provisions de primes ressortent à 84,15M€ contre 83,06M€ en 2023, soit une progression de 1,32%. Le chiffre d'affaires direct d'ACTE IARD est repassé légèrement en-dessous de celui de sa maison mère la CAM BTP qui s'est élevé en 2024 à 86,52M€ contre 79,42M€ en 2023.

Les primes acquises sur acceptations s'élèvent à 0,27M€, en augmentation de 11,29% par rapport à fin 2023. Il convient de rappeler qu'ACTE IARD n'accepte que les risques cédés par les pools du marché et relatifs aux risques environnementaux, attentats et actes de terrorisme.

L'activité commerciale a permis de réaliser, en 2024, 94,31% des objectifs assignés aux équipes commerciales. ACTE IARD a maintenu sa politique de souscription rigoureuse et sélective en se refusant à souscrire des risques qui lui paraissent insuffisamment tarifés. Le resserrement des conditions de souscription en risque automobile d'entreprise a été maintenu en 2024.

Les affaires nouvelles réalisées en polices permanentes se sont élevées à 8,49M€ en 2024 contre 6,43M€ en 2023 soit une augmentation de 31,98%.

Volume de production des différentes branches y compris polices de chantier

En M€	2024	2023	Δ en % 2024/2023
Assurances de personnes, Protection juridique	0,00	0,00	-
Automobile	1,73	1,82	- 4,73%
Incendie	1,57	1,06	+ 48,43%
Négociants-Fabricants	0,79	0,38	+ 105,56%
Responsabilité Civile Générale Bâtiment + Globale	3,72	2,75	+ 34,91%
Responsabilité Civile Générale hors Bâtiment	0,50	0,31	+ 60,89%
Responsabilité Décennale	0,04	0,02	+ 83,48%
Risques techniques	0,13	0,08	+ 65,68%
<i>Sous total Polices permanentes</i>	8,49	6,43	+ 31,98%
Polices de chantier	0,26	0,21	+ 23,41%
TOTAL	8,75	6,64	+ 31,70%

Les résiliations du fait des clients ont augmenté de 8,67% (6,18M€ contre 5,16M€ à fin 2023) dont 3,63M€ à effet du 1^{er} janvier 2025 (+15,38%). Le portefeuille apporté par les courtiers s'avère très volatile.

La valeur annualisée du portefeuille de contrats de polices permanentes, toutes branches confondues, au 31/12/2024, après prise en compte des résiliations de fin d'année, était de 77,24M€ contre 74,70M€ à fin 2023, soit une augmentation de 3,40%.

La part respective des différentes branches dans le chiffre d'affaires direct de la Société a évolué comme suit en 2024 :

Part des différentes branches dans le chiffre d'affaires total (en %)

	2020	2021	2022	2023	2024
Automobile	19,97	21,09	21,24	18,85	18,51
R.C.	21,69	22,15	24,04	25,63	24,51
R.D. + D.O. (gar. obligatoires)	18,74	20,54	19,36	20,53	20,79
R.D. + D.O. (gar. facultatives)	7,22	7,63	6,91	7,41	7,59
Dommages aux biens	23,04	20,06	19,90	19,33	19,92
Dommages corporels	4,35	3,85	3,92	3,64	3,94
Divers - Autres	4,99	4,68	4,63	4,61	4,73
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Les branches gérées en répartition représentent 79,21% du chiffre d'affaires direct contre 79,47% en 2023.

1.2.2. GESTION DES PLACEMENTS

Conformément aux dispositions réglementaires, il est précisé que les placements sont sous la responsabilité d'une personne prudente qui est le Directeur Financier du Groupe CAM. Il est directement sous la responsabilité du Directeur Général de la CAM BTP.

La commission européenne a fait de la finance durable l'une des priorités de l'Union des Marchés de Capitaux et l'un des piliers pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Par suite de la publication de son plan d'action sur la finance durable en mars 2018, la commission européenne a mis en œuvre plusieurs initiatives réglementaires :

- Le règlement SFDR, visant à améliorer la transparence relative à l'ESG envers les investisseurs, largement inspiré de la réglementation française (Article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) ;
- Le règlement Taxonomie, créant une définition unique d'activités économiques durables sur le plan environnemental ;
- Des amendements au règlement Benchmark visant à améliorer la transparence des indices de références en matière d'ESG ainsi qu'à créer des indices de référence (transition climatique, aligné aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015).

Les multiples accords internationaux, réglementations européennes et nationales, font évoluer le couple risque/rendement vers le « trio » risque/rendement/durabilité et ce 3ème critère est intégré dans les choix d'allocations, de sélections et d'arbitrages, au risque de sous-performer, de pénaliser les portefeuilles, voire de connaître des événements de crédit, de défaut ou encore de fortes baisses de valeurs.

- L'objectif des Accords de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à +2°C à horizon 2100, de préférence à +1,5°C, par rapport au niveau préindustriel ;
- A l'échelle de l'Union Européenne, le Pacte Vert pour l'Europe et la loi européenne pour le climat ont fixé l'ambition collective de réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, puis d'atteindre un solde d'émissions net nul en 2050 ;
- Le règlement SFDR vise à aider les investisseurs en leur offrant une information plus transparente quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, ou s'ils ont des objectifs durables ;
- Le groupe CAM suit également la réglementation immobilière. Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans les bâtiments à l'horizon 2050.

Le groupe CAM a donc pour objectif de :

- faire baisser la température moyenne de réchauffement climatique de ses portefeuilles,
- investir dans des fonds correspondant au minimum à l'article 8 du règlement SFDR,
- investir dans des bâtiments labélisés et/ou certifiés tant au niveau construction (si VEFA) que dans sa gestion,
- intégrer d'autres objectifs comme la biodiversité, les critères sociaux et de gouvernance.

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Conseil de Surveillance d'ACTE IARD de décembre 2022 et ont eu leurs premiers effets dès 2023. En 2024, la température moyenne des actifs d'ACTE IARD a baissé à 2,67°C grâce à la sélection de nouveaux actifs et des arbitrages ciblés. Le gain est de 0,24°C depuis décembre 2022.

Les sociétés du Groupe CAM, dont ACTE IARD, n'ont pas l'obligation d'incorporer dans leur rapport de gestion un chapitre répondant aux attentes de la réglementation extra-financière.

Le volume total des placements nets ressort à 346,67M€ (hors trésorerie), contre 348,33M€ en 2023 soit une diminution de 0,48%.

Contrairement à la CAM BTP, la société, en sa qualité de société anonyme, n'a pas la possibilité de souscrire des Livrets d'épargne.

Le total des comptes à terme souscrits depuis 2023 s'élève à 52,50M€ après la souscription de 10M€ en 2024.

Les comptes courants bancaires rémunérés sont d'un niveau proche de zéro comme à fin 2023.

La société a souscrit en début d'année 2021 à un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) constitué sous forme de Fonds Commun de Placement de droit français et émis par SMA Gestion. Le dépositaire, conservateur et gestionnaire du passif est INVESTIMO. Ce FPS s'adresse aux investisseurs qui ont un objectif de valorisation dynamique de leur capital à long terme et souhaitent s'exposer à un risque actions élevé. Il est réservé plus particulièrement aux sociétés d'assurance appartenant au Groupe SGAM btp. Composé à plus de 90% d'actions UE, il n'est pas soumis à la fiscalité sur les plus-values latentes. La valeur des parts à la clôture de l'exercice s'élève à 7,28M€ contre 7,81M€ à fin 2023.

La société a participé à deux autres Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) en dehors du cadre de la SGAM btp. La valeur des parts au bilan est de 19,75M€ contre 19,05M€ à fin 2023. Au global, le niveau des FPS est de 27,03M€ contre 26,86M€ à fin 2023.

La société a arbitré un certain nombre de lignes d'actifs principalement au cours du premier semestre. Les profits nets de réalisation des placements sont de 4,94M€ contre 6,10M€ en 2023. Des pertes de réalisation des placements ont été réalisées pour un montant de 2,85M€ (-0,30M€ en 2023). Les profits nets se sont ainsi élevés à 2,09M€ contre 5,80M€ à fin 2023.

Le portefeuille obligataire présente une situation de moins-value latente de 5,27M€ contre -6,48M€ en 2023. Certains arbitrages et des acquisitions de titres obligataires à des conditions plus favorables ont permis d'améliorer la dépréciation globale du portefeuille.

Le portefeuille des autres placements (dont immobilier) présente des plus-values latentes de 20,29M€ contre 19,45M€ à fin 2023.

Le parc immobilier est certifié annuellement et expertisé tous les cinq ans conformément aux dispositions du Code des assurances. La gestion immobilière se fait pour l'essentiel au travers de la SCI Foncière CAMACTE, dont ACTE IARD est associée à hauteur de 15%. Cette société possède huit immeubles de rapport pour une valeur nette comptable de 69,74M€ (-3,72% par rapport à fin 2023). Un neuvième immeuble est en cours de construction à ARRAS pour 3,89M€ via une opération de VEFA. Aucun immeuble ne nécessite de constater une provision pour dépréciation durable.

La SCI a également fait l'acquisition d'une forêt de 104 hectares en Meuse, permettant ainsi d'investir en conciliant performance économique et responsabilité écologique. Ce bien possède une grande diversité d'essences forestières avec une quinzaine d'espèces (chêne, hêtre, érable, charme, merisier...) et une biodiversité riche et variée.

La part d'ACTE IARD dans la SCI Foncière CAMACTE est de 11,42M€ à fin 2024 comme à fin 2023.

À la fin de l'exercice, le portefeuille de placements présente une situation de plus-values latentes nette de 15,02M€ contre 12,97M€ à fin 2023, soit une augmentation de 15,83%.

La société a appliqué les règles standards de l'article R343-10 pour le provisionnement des actifs non amortissables : ceux ayant connu une dépréciation de plus de 20% de leur valeur sur une durée de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ont donné lieu à dotation pour dépréciation durable. Une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Le portefeuille des titres classés en poche R343-10 étant en situation de plus-value latente, la société n'a pas eu à doter de Provision pour Risque d'Exigibilité.

Le niveau des provisions pour dépréciation durable est en diminution de 1,81M€ (0,57M€ en 2024 contre 2,38M€ à fin 2023).

Le résultat financier net 2024 est positif à 9,42M€, contre 9,34M€ en 2023.

1.2.3 COMMUNICATION

Depuis 2022, la CAM BTP a initié une nouvelle politique de communication pour l'ensemble de son groupe et adopté une nouvelle identité de marque. Le nom commercial Groupe CAM met l'accent sur le caractère mutualiste du Groupe constitué par la CAM BTP et ses filiales ; deux marques ont été créées :

- CAM BTP, qui regroupe les activités non-vie et vie en direct avec les entreprises du BTP sur le territoire historique de la CAM BTP.
- CAM COURTAGE, qui regroupe les activités non-vie et vie distribuées par le courtage.

Les noms des sociétés n'ont pas été modifiés.

Le logo a été rajeuni, tout en conservant sa forme humaine symbolisant la qualité de société de personnes du groupe.

La marque CAM COURTAGE a permis à ACTE IARD de renforcer sa présence au niveau des acteurs du courtage français et a organisé un certain nombre d'événements permettant aux courtiers partenaires de mieux connaître la stratégie du groupe en matière de courtage.

1.2.3. INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs actifs d'ACTE IARD et de l'ensemble du Groupe CAM au 31 décembre 2024 sont respectivement de 28 et 249 salariés.

1.3. EXAMEN DES COMPTES ANNUELS

Il convient de signaler que la société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2021 et 2022. A l'occasion des travaux du vérificateur, la société a opté pour la procédure de régularisation spontanée des bases imposables au titre de certains postes de bilan :

Postes en M€	2021	2022
Prévisions de recours hors construction*	1,27	0,26
Provisions pour sinistres tardifs*	1,72	-0,34
PSNM complémentaires acceptées d'ACTE IARD**	1,38	0,00
Plus-values latentes sur OPCVM	1,46	-1,22
Total des rehaussements	5,83	-1,53

* Y compris frais de gestion et nettes de cessions à la CAM BTP

** Nettes de cession à la CAM BTP

Les effets de ces régularisations versées en 2024, sont pris en compte dans les résultats de l'exercice 2024 et représentent un montant de droits rappelés de 1,53M€ auxquels s'ajoutent 0,07M€ d'intérêts de retard soit un impact total de 1,60M€ au titre de 2021. Le déficit reportable résultant de l'exercice 2022 a été complété par les 1,53M€ de correction symétrique.

Ces régularisations impliquent également le provisionnement d'une participation des salariés complémentaire de 0,26M€ qui sera versée début 2025.

1.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

1.3.1.1. COMPTE TECHNIQUE

Les primes émises totales nettes d'annulations s'établissent à 84,25M€ contre 83,60M€ en 2023, soit une augmentation de 0,77%.

Compte tenu de la variation des provisions pour primes non acquises, s'appliquant aux contrats souscrits en cours d'exercice, pour la part des primes afférentes à l'exercice comptable suivant, les primes acquises à l'exercice ressortent à 84,42M€, contre 83,30M€ en 2023, soit une augmentation de 1,35%.

La charge brute de sinistres, y compris les frais de gestion, hors variation de la provision pour égalisation, passe de 66,86M€ en 2023 à 58,22M€ en 2024, soit une diminution de 12,91%.

Le nombre de sinistres déclarés au cours de l'exercice a baissé de 2,47% en 2024 après- 10,87% en 2023.

L'analyse des sinistres supérieurs à 160K€ met en évidence qu'en 2023, 14 sinistres avaient été déclarés pour une provision totale à la clôture de 10,49M€, dont un incendie d'un supermarché toujours estimé à 5,5M€ à fin 2024. En 2024, ce sont 11 sinistres qui sont survenus pour un total de 3,81M€.

Les sinistres supérieurs à 160K€ et antérieurs à 2024 se sont aggravés de 4,27M€ (malis de 8,41M€ à fin 2023). Ce sont principalement les sinistres de la branche construction qui contribuent à cette dégradation.

Le programme de réassurance externe de 2024 n'a pas été modifié par rapport à 2023 et se décline suivant dix principaux traités, complétés par un dispositif sous-jacent pour les risques dont la réassurance est réalisée en commun au niveau de la SGAM BTP, ainsi qu'un traité en quote-part pour les rétentions en excédent de sinistres.

Le schéma de réassurance pour des couvertures communes et souscrites par l'ensemble des adhérents de la SGAM BTP est le suivant :

- « Traité externe » : Réassurance en co-cession auprès de réassureurs externes à la SGAM BTP pour une protection au-delà du niveau de la rétention de la SMABTP.
- « Traité sous-jacent » : Réassurance auprès de la SMABTP d'une protection pour la différence entre le niveau de rétention de la SMABTP et le niveau décidé par ACTE IARD. A noter que ce dispositif, outre sa fonction de sous-jacent, peut, pour certains risques, intervenir en remplacement du traité externe dans l'hypothèse où les garanties prévues par ce dernier seraient épuisées.

Les primes cédées aux réassureurs passent de 40,55M€ à 41,29M€, soit une augmentation de 1,84%. ACTE IARD cède 15,24M€ de primes acquises à la CAM BTP contre 14,39M€ à fin 2023. Il s'agit de 15,27M€ de charge de sinistres à fin 2024 contre 16,44M€ à fin 2023.

Les primes nettes de cessions aux réassureurs s'élèvent à 43,13M€, en progression de 0,98% par rapport à 2023.

Les commissions reçues des réassureurs augmentent de 3,27% pour atteindre 10,04M€.

La société a transféré 13,20M€ de bénéfices techniques à ses réassureurs extérieurs contre +9,02M€ en 2023.

Le traité de réassurance interne en quote-part construction entre ACTE IARD (cédante) et la CAM BTP (acceptante) ressort en gain de 4,77M€ à fin 2024 contre +6,54M€ à fin 2023. La rémunération des dépôts espèces s'élève à 1,95M€ contre 1,83M€ à fin 2023.

Le traité de réassurance interne en quote-part risques sociaux entre ACTE IARD (cédante) et la CAM BTP (acceptante) ressort en perte de 0,01M€ à fin 2024 (+15,69% par rapport à fin 2023).

Le résultat de réassurance global représente un transfert de bénéfices de 8,44M€ aux réassureurs, contre + 2,49M€ en 2023.

La charge de sinistres nette de réassurance ressort à 35,41M€, contre 38,53M€ en 2023, soit une baisse de 8,09%.

Les frais de fonctionnement sur affaires directes (frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition et d'administration, autres charges et frais de gestion interne des placements) sont de 24,90M€, contre 22,95M€ en 2023, soit une augmentation de 8,50%.

Nous rappelons que la répartition des frais en fonction de leur destination s'effectue selon deux modalités :

- affectation directe (services sinistres, commerciaux, production ...)
- affectation après ventilation pour les frais indirects correspondant notamment aux services fonctionnels.

Leur classement par nature n'apparaît donc pas dans le compte de résultat.

L'évolution des frais de fonctionnement directs est la suivante :

en M€	2024	2023	Δ
• charges internes de sinistres	6,15	5,33	+ 15,54%
• charges d'acquisition	17,37	16,44	+ 5,61%
• charges d'administration	0,48	0,43	+ 12,83%
• autres charges techniques	0,68	0,54	+ 26,45%
• charges financières internes	0,21	0,21	+ 0,53%
TOTAL	24,89	22,95	+ 8,49%

Les frais de fonctionnement, y compris commissions de courtage, représentent 29,55% du chiffre d'affaires émis en 2024 contre 27,45% en 2023.

Les commissions versées aux courtiers et les frais d'apéritif ressortent à 12,33M€ (+1,16% par rapport à 2023), soit 14,61% du chiffre d'affaires, contre 14,64% en 2023.

Les autres charges (frais généraux) augmentent de 16,82% à 12,56M€ ; elles représentent 14,87% du chiffre d'affaires contre 12,90% en 2023.

Ce sont les investissements techniques et humains engagés en 2024 qui contribuent à la progression des frais de fonctionnement : renforcement des équipes commerciales, renforcement des équipes administratives pour faire face aux obligations réglementaires croissantes, mise à disposition du personnel d'un nouveau poste de travail permettant le télétravail, développement des actions de communication, sont les principaux postes concernés.

La part d'ACTE IARD dans les frais de fonctionnement du GIE CAMACTE a augmenté en 2024; au sein du GIE, le taux de répartition est passé de 41,67% à 42,49%.

Le poids de la structure commerciale d'ACTE IARD dans le groupement de moyens a augmenté, passant de 31,80% à 33,35%, traduisant progression des effectifs commerciaux.

Les produits nets des placements alloués sont de 6,54M€ contre 6,57M€ en 2023.

Les autres produits techniques qui ont baissé de 5,20% par rapport à 2023 et s'élèvent à 0,23M€ sont pour l'essentiel des frais accessoires prélevés lors de l'émission des avis d'échéance.

Les frais de fonctionnement nets des commissions reçues des réassureurs sont en augmentation de 12,34% à 14,86M€.

Les autres charges techniques ont augmenté de 26,43% et s'élèvent à 0,68M€. Elles regroupent les frais généraux qui ne sont pas directement affectés aux autres catégories.

Le résultat du compte technique est un bénéfice de 5,19M€ contre 4,99M€ en 2023.

1.3.1.2. COMPTE NON TECHNIQUE

Les produits des placements nets de charges représentent un bénéfice de 9,42M€ contre 9,34M€ en 2023.

Les produits des placements, qui comprennent les revenus et les plus-values des titres cédés, sont de 14,99M€ en 2024 contre 14,05M€ en 2023, soit une augmentation de 6,70%.

Les revenus des placements, essentiellement les coupons des obligations, sont de 7,37M€ contre 5,80M€ en 2023. Les dividendes immobiliers provenant de la SCI Foncière CAMACTE dont ACTE IARD possède 15% du capital se sont élevés à 0,15M€ en 2024 en augmentation de 27% par rapport à 2023, et ceux en provenance de SCPI ou OPCV à 0,30M€ (+8,04% par rapport à 2023).

Comme à fin 2023, la SCI Foncière CAMACTE a servi un dividende à titre d'acompte sur le résultat de l'exercice. Il est de 0,12M€ comme à fin 2023. Le solde de dividende servi après l'assemblée générale qui s'est tenue en juin 2024 s'est élevé à 0,03M€.

Les autres produits de placement sont de 2,67M€ en augmentation de 24,43% par rapport à 2023. Les reprises de Provisions pour Dépréciation Durable sont de 2,10M€ sur les titres amortissables et 0,28M€ sur les autres placements (leur niveau global était de 1,93M€ à fin 2023).

Les profits provenant de la réalisation des placements représentent 4,94M€ contre 6,10M€ en 2023.

Les charges de placements sont de 5,57M€, contre 4,71M€ en 2023.

Elles se décomposent comme suit :

Les frais de gestion internes et externes sont de 2,16M€ contre 2,04M€ en 2023. La rémunération des dépôts espèces de la CAM BTP au titre du traité de réassurance en quote-part construction représente 1,95M€ contre 1,83M€ en 2023, sur la base d'un taux de rémunération de 1,5%. Les frais de gestion internes ont augmenté de 0,53% à 0,21M€. Les frais financiers sur acceptations ont diminué de 33,76% à 3,11K€.

Les autres charges des placements de 0,55M€ qui diminuent de 76,73% par rapport à 2023, comprennent entre autres, les dotations aux PDD pour un total de 0,57M€ (2,38M€ en 2023). Au final, la variation des PDD correspond à un produit de 1,81M€ (-0,45M€ en 2023). Ce poste comprend également des différences sur prix de remboursement des obligations pour -18,18K€ contre -7,87K€ en 2023.

Les pertes sur réalisations des placements sont de 2,85M€ (0,30M€ en 2023).

Les autres produits non techniques sont passés de 0,12M€ à fin 2023 à 0,13M€. Les autres produits de cette rubrique sont des rémunérations perçues par l'entreprise pour des opérations de gestion de conventions de conservation de sinistres en flottes automobiles ou de distribution de produits connexes à l'assurance.

Les autres charges non techniques, passent de 0,08M€ en 2023 à 0,13M€ 2024 et correspondent aux charges sociales et fiscales sur l'intéressement et la provision pour participation des salariés.

Le résultat exceptionnel représente une perte de 0,24M€ contre +0,01M€ en 2023.

Les charges exceptionnelles sont de 324,56K€ contre 8,16K€ à fin 2023. Ce poste comprend entre autres les intérêts de retard sur le redressement fiscal pour 85K€, ainsi des provisions pour risques à hauteur de 74K€.

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion sont de 86,62K€ contre 19,76K€ à fin 2023.

Le résultat avant impôt, intéressement et participation des salariés est de 7,84M€ contre 7,81M€ en 2023.

L'application des accords d'intéressement et participation des salariés dérogatoire signés avec les partenaires sociaux en juin 2024 ne permet pas d'attribuer un intéressement ; elle permet l'attribution d'une participation de 0,14M€ hors charges sociales et fiscales. L'accord d'intéressement applicable en 2023 avait attribué un montant de 0,11K€ et une participation de 0,22M€. Le montant total de la participation dérogatoire de l'exercice 2024 y compris charges sociales et fiscales s'élève à 0,19M€.

La participation résultant de la modification du résultat fiscal de 2021 suite au contrôle fiscal s'élève à 0,26M€ avant charges sociales et fiscales et intérêts de retard. Elle sera versée début 2025.

La variation des plus-values latentes sur les OPCVM actions soumise de plein droit à imposition dans l'exercice représente un montant positif de 2,68M€ contre une variation positive de 3,50M€ en 2023. La charge d'impôt théorique qui en résulte, compte tenu du taux moyen d'imposition, s'élève à 0,69M€ contre un gain de 0,90M€ en 2023.

La CAM BTP et sa filiale ACTE IARD ont opté pour le régime de l'intégration fiscale, mécanisme de consolidation des résultats fiscaux de l'ensemble des sociétés membres d'un groupe de sociétés ayant opté pour ce régime.

Le résultat fiscal de l'intégration qui représentait un bénéfice de 17,31M€ en 2023 a diminué de 19,83% à fin 2024 après imputation partielle du déficit reportable pour 14,83M€ (il subsiste un déficit reportable de 2,12M€).

La charge d'impôt globale qui en résulte s'élève à 3,53M€ contre 4,39M€ à fin 2023.

La CAM BTP dégage un bénéfice fiscal de 10,43M€ après imputation du déficit reportable, soit un impôt sur les bénéfices de 2,67M€.

ACTE IARD dégage également un résultat fiscal bénéficiaire de 3,57M€ après imputation du déficit reportable, contre 5,12M€ en 2023. La charge d'impôt sur les sociétés d'ACTE IARD en 2024 s'élève à 0,89M€ contre 1,29M€ en 2023.

Les régularisations d'impôt sur les sociétés résultant du contrôle fiscal sur 2021 s'élèvent à 1,53M€.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 5,01M€, contre 6,19M€ en 2023.

La société a distribué des dividendes en 2024 pour un montant total de 3,46M€, soit 46,17€ par action.

ACTE IARD est en capacité de décider de verser un dividende à ses actionnaires.

Compte tenu du report à nouveau de 48 131 463,67 euros, du résultat de l'exercice de 5 008 714,03 euros, soit un montant distribuable de 53 140 177,70 euros, il est proposé de verser un dividende de 28,23 euros par actions, soit 2 117 250 euros pour l'ensemble des 75 000 actions. Compte tenu de l'impact fiscal, ce niveau de dividende permet de compenser la charge transférée à la CAM BTP par le traité de réassurance en quote-part.

Le solde du montant distribuable sera affecté au report à nouveau pour un montant de 51 022 927,70 euros.

1.3.2. BILAN

Le total du bilan de la société s'élève à 599,64M€ contre 599,08M€ en 2023.

1.3.2.1. ACTIF

Le volume des placements est de 346,67M€ au 31/12/2024 contre 348,33M€ en 2023, soit une diminution de 0,48%.

La remontée de la courbe des taux obligataires a permis de placer la quasi-totalité de la trésorerie à des placements à plus long terme. Il reste 0,42M€ en trésorerie à fin 2024 contre 0,37M€ en 2023.

Le volume des placements, y compris trésorerie, rapporté aux provisions techniques passe de 93,41% à 94,22%.

La rubrique Terrains et Constructions est de 18,16M€ nets d'amortissements contre 18,32M€ à fin 2023. Elle correspond pour 11,42M€ aux parts d'ACTE IARD dans la SCI Foncière CAMACTE créée conjointement avec la CAM BTP et aux parts dans trois Organismes de Placement Collectif Immobilier non cotés ou OPCI (3,32M€ soit -4,45% par rapport à 2023) et dans une SCPI (3,42M€, sans changement par rapport à 2023).

Les placements dans les entreprises liées de 0,10M€ (nets de provisions pour dépréciation) sont les parts d'ACTE IARD dans le capital social d'ACTE services (30 %) et d'ACOTEX (27,6 %).

Les autres placements bruts de PDD qui sont de 328,82M€ contre 332,29M€ en 2023, comprennent des obligations cotées pour 158,64M€ soit 45,76% du total des placements (44,84% en 2023), des actions et parts d'autres OPCVM pour 110,97M€ (126,54M€ en 2023), des actions et autres titres cotés pour 6,31M€ (6,67M€ en 2023), et des actions et titres non cotés pour 0,40M€. Des dépôts auprès d'établissements de crédit s'élèvent à 52,50M€ en 2024 (+10M€ par rapport à 2023) et correspondent à des comptes à terme souscrits à des conditions financières avantageuses.

Le stock de provisions pour dépréciation est de 0,42M€ à comparer à 2,38M€ en 2023.

Les autres placements nets sont ainsi de 328,41M€ contre 329,91M€ à fin 2023.

Le portefeuille est en situation de plus-value latente à hauteur de 15,50M€ contre 12,97M€ au 31/12/2023.

Le portefeuille relevant de l'article R343-9 est en moins-value latente pour 5,27M€ (-6,48M€ à fin 2023) et celui de l'article R343-10 en plus-value latente pour 20,77M€ (+19,45M€ à fin 2023).

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est de 212,43M€ (216,80M€ en 2023), soit 57,67% du total des provisions techniques à comparer à un ratio de 58,08% pour l'exercice précédent.

Le montant total des créances est de 35,25M€, contre 30,10M€ en 2023.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe de 13,88M€ (contre 13,64M€ en 2023) comprennent principalement les créances sur les coassureurs et les assurés ; le volume des créances douteuses et contentieuses (1,41M€) a augmenté de 35,35%.

Les créances sur les réassureurs externes au Groupe sont de 17,18M€ contre 11,05M€ en 2023.

Le poste « Autres créances », de 4,19M€ (5,41M€ en 2023), comprend notamment les comptes courants débiteurs internes au Groupe pour 3,29M€ (-1,21M€ par rapport à 2023 dont +1,79M€ avec le GIE CAMACTE et -1,43M€ avec la CAM BTP dans le cadre de l'intégration fiscale).

Le poste « Autres actifs » de 0,67M€ comprend les actifs incorporels et corporels d'exploitation pour un montant de 0,25M€, et les comptes courants bancaires pour un montant de 0,42M€ (0,37M€ à fin 2023). Les actifs corporels et incorporels ont progressé de 0,18M€ en raison du déménagement de la délégation commerciale de Lyon dans des locaux neufs début septembre ; celle de Toulouse doit déménager début 2025 et des travaux d'aménagement ont commencé courant octobre 2024.

Les comptes de régularisation, de 4,62M€ (3,40M€ en 2023), comprennent notamment les coupons courus non échus pour 2,56M€ (1,71M€ en 2023), les frais d'acquisition reportés pour 0,93M€ (0,97M€ en 2023) et les autres comptes de régularisation qui comprennent principalement les surcotes des obligations pour 1,04M€ (0,64M€ à fin 2023), à savoir la différence entre le prix d'acquisition hors intérêts courus et le prix de remboursement du titre qui est amorti sur la durée restant à courir.

1.3.2.2. PASSIF

Les capitaux propres de la Société, y compris le résultat de l'exercice de 5,01M€ et avant distribution de dividendes, sont de 73,75M€ contre 72,20M€ au 31/12/2023.

Le capital social de la Société est de 11,43M€, sans changement par rapport à 2023.

Le report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice 2023 est créditeur de 48,13M€.

Les autres réserves sans changement par rapport à 2023, sont de 9,17M€.

Les provisions techniques brutes sont de 368,37M€ contre 373,30M€ en 2023.

Les provisions de sinistres nettes de prévisions de recours sont de 349,38M€ (-1,57% par rapport à 2023), dont 94,16M€ pour les provisions pour sinistres non encore manifestés afférentes aux garanties obligatoires de l'assurance construction (+10,83% par rapport à 2023).

Les provisions de primes non acquises sont de 6,54M€, contre 6,72M€ en 2023.

Des provisions de sinistres dites prudentielles, non déductibles fiscalement, dont l'objet est d'absorber une éventuelle augmentation future de la sinistralité représentent 8,70M€ en 2024 contre 13,20 à fin 2023.

Ces provisions sont en majorité affectées aux branches Automobile, Responsabilité décennale, dommages-ouvrage et responsabilité civile. Des provisions portant sur des millésimes anciens en garanties obligatoires de la construction ont été reprises et une dotation de 2M€ a été réalisée en RC Travaux.

Les autres provisions techniques (principalement provisions pour participation aux bénéficiaires en dommages corporels et provisions pour égalisation) s'élèvent à 4,21M€ et sont en augmentation de 25,06%. La réforme de la provision pour égalisation applicable à l'exercice 2024 a représenté un impact de 1,03M€.

Les provisions mathématiques des rentes en service sont de 7,91M€ et diminuent de 0,80%. Aucune rente nouvelle n'a été constituée dans l'exercice.

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires, de 135,33M€, en hausse de 4,06%, comprennent essentiellement les dépôts effectués par la CAM BTP en représentation de ses engagements dans les provisions techniques d'ACTE IARD, dans le cadre du traité de réassurance en quote-part.

Les provisions pour risques et charges sont en augmentation de 11,40% par rapport à 2023 pour un montant de 0,72M€.

Les autres dettes ressortent à 21,47M€ contre 22,87M€ à fin 2023.

Parmi celles-ci figurent les comptes courants créditeurs avec les assurés, les courtiers et les coassureurs pour 8,03M€ (7,00M€ à fin 2023). Les comptes courants créditeurs des réassureurs s'élèvent à 7,60M€ (8,85M€ à fin 2023).

Les dettes hors assurance représentent 4,09M€ contre 4,97M€ à fin 2023.

Les frais de personnel font apparaître une dette de 0,55M€ correspondant pour partie aux provisions de congés payés pour 0,13M€, et 0,40M€ au titre de la provision pour participation des salariés. Ces postes étaient respectivement de 0,46M€, 0,13M€, 0,11M€ et 0,22M€ à fin 2023.

La dette envers l'État et les organismes de sécurité sociale (0,49M€ soit +8,52% par rapport à 2023) comprend, entre autres, des taxes diverses dont celles relatives aux charges sociales et taxes assises sur les salaires (0,14M€ et +4,76% par rapport à 2023), les taxes sur les conventions d'assurance (0,16M€ et +4,22% par rapport à 2023), des taxes diverses pour 0,07M€ (-20,83%) et les charges sociales et fiscales sur l'intéressement et la provision pour participation des salariés (0,13M€ et +53,92%).

Le poste créanciers divers de 3,04M€ (4,06M€ en 2023) comprend notamment les comptes courants créditeurs internes au Groupe qui passent de 2,75M€ à 1,68M€,

Ce poste enregistre également la variation du compte courant avec la Société PROTEC à laquelle avait été transféré le portefeuille des risques incendie et automobile des particuliers du BTP en 2004. Le solde du compte PROTEC est désormais nul.

Les comptes de régularisation au passif enregistrent les décotes sur les obligations, à savoir l'écart de prix entre leur valeur d'achat et leur valeur de remboursement, qui est amorti sur la durée restant à courir. Elles sont nulles comme à fin 2023.

Le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 90,9K€ à fin 2024 (+58% par rapport à 2023).

L'article L.441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients professionnels.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1, l'article D.441-4 du même code précise que les sociétés présentent dans le rapport de gestion les informations devant figurer sur les factures émises ou reçues. L'arrêté du 20 mars 2017 impose la communication de ces informations sous la forme d'un tableau (annexe 4-J de l'article A.441-1-1, sous l'article A.441-2 du Code de commerce).

Les opérations d'assurance (encaissement des primes, gestion des sinistres) sont régies par le code des assurances qui définit leurs conditions d'exécution. Les obligations issues de l'article L.441-6-1 qui relèvent du régime commun du Code de commerce ne sauraient trouver à s'appliquer à une relation liée à une opération d'assurance ou de réassurance qui relève d'un droit spécial. De la même manière, les opérations directement liées au contrat d'assurance ou de réassurance, par exemple les opérations avec les intermédiaires d'assurance, relèvent du droit spécial de l'assurance.

ACTE IARD est cliente de fournisseurs de biens et de services pour lui permettre de mener à bien la gestion de ses opérations d'assurance, aussi les tableaux ci-dessous ne présentent que les éléments relatifs aux factures reçues de la part de ceux-ci (montants en euros).

Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0	4	1	0	1	6
Montant total des factures concernées	0	17 042,20	198,09	-	3 731,88	20 972,17
% du montant total des achats de l'exercice	0	1,39	0,02	0,00	0,31	1,72

Nombre de factures exclues

0

Montant total des factures exclues

0

Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	623	42	12	6	8	68
Montant total des factures concernées	1 024 298,97	117 273,59	41 209,96	22 353,98	16 622,41	197 459,94
% du montant total des achats de l'exercice	83,84	9,60	3,37	1,83	1,36	16,16

Nombre de factures exclues

0

Montant total des factures exclues

0

1.3.3. EXAMEN DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ

Il est rappelé que conformément au nouveau plan comptable, la charge des prestations déterminée dans l'état C1 comprend les frais de gestion internes relatifs aux services sinistres. Les ratios S/C indiqués sont calculés sur la base de l'état C1.

Le rapport global Sinistres / Primes hors acceptations, brut de réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,55 au 31 décembre 2024 contre 0,64 au 31 décembre 2023.

Le ratio combiné des affaires directes, comprenant les frais de gestion, avant réassurance (hors branches gérées en capitalisation) est de 0,77 en 2024 contre 0,85 en 2023.

L'évolution des résultats des différentes branches doit être analysée au regard de l'évolution des primes et des sinistres, mais également des produits financiers qui leur sont affectés en fonction du volume de primes et de provisions techniques.

Les produits financiers alloués au résultat technique sont de 6,54M€ contre 6,57M€ à fin 2023.

1.3.3.1. DOMMAGES CORPORELS

Le chiffre d'affaires acquis à l'exercice de cette branche est de 3,33M€ en augmentation de 9,88% par rapport à 2023. Les contrats en coassurance avec la SAFBTP contribuent pour 3,13M€ aux primes acquises de cette branche et augmentent de 11,48% par rapport à 2023.

La charge des prestations est de 3,47M€ contre 2,65M€ en 2023, soit une hausse de 31,07%. La charge des prestations des contrats en coassurance avec la SAFBTP a augmenté de 19,15% pour atteindre 2,90M€.

Le rapport sinistres à primes est de 1,04 contre 0,87 en 2023. Le ratio combiné est quant à lui de 1,05 contre 0,88 l'année précédente.

Les produits financiers alloués à cette branche sont de 0,02M€ (-2,36% par rapport à fin 2023).

Les réassureurs se voient transférer une perte de 334,75K€ contre -2,3K€ en 2023.

Le résultat technique est un bénéfice de 0,18M€ contre 0,37M€ à fin 2023.

1.3.3.2. AUTOMOBILE

Les affaires nouvelles, en valeur annualisée, sont de 1,73M€ en 2024, contre 1,82M€ en 2023. En 2024, 53,1% de celles-ci proviennent de contrats flottes automobiles contre 43% en 2023. L'entreprise a réorienté son activité automobile vers le risque professionnel.

La production de contrats mono véhicule a diminué de 21,66% par rapport à 2023 pour se situer à 0,81M€.

Le portefeuille de contrats mono véhicule a baissé de 4,24% avec une valeur annualisée de 5,89M€ et représente désormais 9 745 contrats (10 439 à fin 2023).

La production de contrats mono véhicules à partir de l'extranet courtiers a baissé avec 959 contrats en 2024 contre 1 042 en 2023, pour un volume de primes annualisées de 0,51M€ (-3,78% par rapport à 2023). On observe une augmentation de la prime moyenne des affaires souscrites dans l'exercice de 4,56%, la prime moyenne des affaires en portefeuille s'établissant désormais à 549 euros (536€ en 2023).

Le portefeuille de contrats automobile mono-véhicule souscrits par Extranet à fin 2024 représente 2,90M€ de primes pour 5 282 contrats contre 2,91M€ et 5 439 contrats à fin 2023.

Le nombre de véhicules professionnels (en flottes et hors flottes) diminue de 0,69% (22 868 unités) et celui des voitures particulières de 6,33% (7 683 unités). Le nombre de 2 roues (hors flottes) a diminué de 27,21% à 99 unités.

Le nombre total de véhicules assurés passe de 31 230 à fin 2023 à 30 551 au 31/12/2024, soit -2,17%.

Les primes acquises à l'exercice sont de 15,63M€, contre 15,70M€ en 2023, soit une baisse de 0,48%.

La charge des prestations est de 13,16M€ contre 11,32M€ en 2023, soit une progression de 16,27M€. Le nombre de sinistres déclarés a augmenté de 8,39% entre 2023 et 2024. Comme en 2023, un sinistre supérieur à 160K€ a été déclaré au cours de l'exercice 2024. La charge de ce sinistre est estimée à 0,15M€ pour 2024 contre 0,21M€ en 2023. Le dénouement favorable de certains sinistres antérieurs, principalement corporels, allège la charge de prestations pour 0,49M€ (+0,12M€ en 2023).

Le rapport Sinistres à Primes est de 0,84 contre 0,72 en 2023. Le ratio combiné est de 1,06 contre 0,93 en 2023.

Le solde de réassurance représente un transfert de bénéfice technique aux réassureurs de 3,81M€ contre +2,26M€ en 2023. Les bonis observés sur les sinistres importants reviennent aux réassureurs.

Les produits financiers alloués sont de 0,85M€ contre 0,96M€ en 2023.

Le résultat technique de la branche Automobile est une perte de 3,91M€ contre -0,17M€ en 2023.

1.3.3.3. DOMMAGES AUX BIENS

Cet ensemble comprend les dommages aux biens particuliers, professionnels et le bris de machines.

Le nombre de sinistres déclarés dans cette branche augmente de 9,73%, dont +17,80% au titre des risques non professionnels.

Le volume de primes acquises de l'ensemble de la branche Dommages aux biens est de 16,82M€, contre 16,10M€ en 2023, soit une augmentation de 4,44%.

La charge des prestations est de 9,28M€ contre 15,27M€ en 2023.

Le coût de la réassurance pour les événements tempête pèse lourdement sur les comptes de cette branche. Les réassureurs se voient transférer des bénéfices techniques de 3,98M€ contre des pertes de 0,19M€ en 2023.

Quatre dossiers significatifs supérieurs à 160K€ ont été déclarés en 2024 (pour une charge totale de 1,16M€) contre cinq en 2023 (pour une charge totale de 7,29M€). Aucun des sinistres de l'exercice 2024 ne dépasse les priorités de la réassurance. En 2024, trois étaient d'environ 200K€, un était estimé à 1,2M€ et enfin un incendie de supermarché parisien était évalué à 5,5M€. La charge de l'exercice 2024 au titre des sinistres antérieurs dégage un boni de 0,04M€ contre un mali de 0,72M€ à fin 2023.

Les produits financiers alloués sont de 0,52M€ contre 0,42M€ en 2023.

Au total, le résultat technique de l'ensemble dommages aux biens est une perte de 0,43M€ contre -2,67M€ en 2023.

Les cotisations acquises de la branche Dommages aux biens des particuliers (Multirisques Habitation) progressent de 1,93% à 7,01M€. Le portefeuille passe de 8,58M€ à fin 2023 à 8,71M€ à fin 2024.

La charge des prestations passe de 4,31M€ à 5,21M€, soit une augmentation de 20,81%.

Le rapport sinistres à primes est de 0,74 contre 0,63 en 2023. Le ratio combiné s'élève à 1,05 contre 0,92 en 2023.

Les produits financiers alloués sont de 0,21M€ en augmentation de 0,43% par rapport à fin 2023.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 1,39M€ en baisse de 0,24% par rapport à 2023.

Le résultat technique des dommages aux biens particuliers est une perte de 1,55M€ contre -0,66M€ en 2023.

Les primes acquises de la branche Dommages aux biens professionnels (Incendie et Bris de machines) augmentent de 6,31% à 9,81M€. Le portefeuille correspondant progresse de 5,81% à fin 2024 pour s'établir à 9,74M€.

La charge des prestations en Dommages aux biens professionnels diminue de 62,86% à 4,07M€, soit un rapport Sinistres à Primes de 0,42 contre 1,19 à fin 2023. Le ratio combiné est de 0,65 contre 1,41 à fin 2023.

Les produits financiers alloués sont de 0,31M€ contre 0,21M€ en 2023.

Les réassureurs se voient transférer des bénéfices techniques de 2,59M€ contre des pertes de 1,58M€ en 2023.

Le résultat technique des Dommages aux biens professionnels est un bénéfice de 1,12M€ contre -2,02M€ en 2023.

1.3.3.4. RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Le volume des affaires nouvelles de cette branche (RC bâtiment + RC hors bâtiment + RC Fabricant/Négociant) représente 1,31M€ contre 0,73M€ en 2023.

Les primes acquises de l'exercice 2024 ressortent à 20,69M€, contre 21,35M€ en 2023, soit une baisse de 3,10%.

La charge des prestations avant réassurance diminue de 32,47% à 7,83M€ contre 11,60M€ en 2023.

En 2023, un sinistre significatif supérieur à 160K€ avait été déclarés pour une charge de 0,20M€. Aucun sinistre significatif n'est survenu en 2024. Quelques malis avaient été constatés sur des dossiers importants ouverts antérieurement à 2023 pour un total de 0,41M€ ; ce sont 0,05M€ de bonis qui sont constatés en 2024.

Le rapport sinistres à primes s'élève à 0,38 contre 0,54 en 2023 et le ratio combiné est de 0,59 contre 0,75 l'année précédente.

Les réassureurs se voient transférer des bénéfices techniques de 2,99M€ contre 3,14M€ en 2023.

Les produits financiers alloués sont de 1,32M€ en baisse de 0,17% par rapport à 2023.

Le résultat technique est positif de 6,72M€ contre +3,61M€ en 2023.

1.3.3.5. DIVERS

Le poste « divers » regroupe les branches Transport, Protection Juridique, Assistance et Pertes pécuniaires.

L'assurance de la protection juridique présente des primes acquises de 1,33M€ en hausse de 1,50% par rapport à 2023.

La charge des prestations est de 507,95K€ contre 86,04K€ en 2023.

Les produits financiers alloués à cette branche représentent 7,82K€, en augmentation de 13,81% par rapport à 2023.

Les réassureurs bénéficient d'un transfert de bénéfice technique de 34,17K€, en baisse de 11,45% par rapport à 2023.

Le résultat technique de cet ensemble baisse de 46% pour atteindre 0,49M€.

L'assurance Licenciement-Retraite présente des primes de 18,62K€, en baisse de 2,11% par rapport à 2023. Rappelons que ce produit est en run-off depuis 2011 et que les variations de primes émises sont étroitement liées à la variation des salaires servant d'assiette de calcul.

La charge des prestations qui était de 1,97K€ en 2023 est nulle en 2024.

Les produits financiers alloués à cette branche ne sont pas significatifs.

Les réassureurs font l'objet d'un transfert de bénéfice technique de 11,23K€, en hausse de 15,31% par rapport à 2023.

Le résultat technique de cet ensemble est un produit de 1,54K€ contre 1,56K€ en 2023.

L'activité d'assistance est liée au produit Véhi Pro pour lequel ACTE IARD est assureur et FIDELIA, réassureur en quote-part, est gestionnaire des sinistres. Les primes acquises à l'exercice se sont élevées à 76,28K€, en hausse de 32,74% par rapport à 2023. La charge de prestations est de 24,62K€ contre 20,27K€ à fin 2023. Après déduction de 17,11K€ de frais, affectation de 0,32K€ de produits financiers et transfert de 14,16K€ de bénéfice technique au réassureur, le résultat technique s'établit à 20,69K€ contre 14,21K€ à fin 2023.

Pour la branche catastrophes naturelles, les primes augmentent de 3,84% à 2,07M€ et la charge de sinistres passe de 0,16M€ en 2023 à 1,28M€ en 2024, notamment en raison de la réforme de la provision pour égalisation.

Il convient de rappeler que seuls sont pris en charge par cette branche les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises (Article L. 125-1 alinéa 3 du Code des assurances). Les événements le plus souvent constatés sont les inondations, les coulées de boue, la sécheresse et, dans une moindre mesure, l'action mécanique des vagues, les glissements et affaissements de terrain, les avalanches, raz de marée et les tremblements de terre. ACTE IARD a été peu impactée par les événements climatiques.

Les produits financiers alloués sont de 0,01M€, en augmentation de 13,86% par rapport à 2023.

Les réassureurs bénéficient d'un transfert de bénéfice technique de 0,85M€ en diminution de 6,35% par rapport à 2023.

Le résultat technique est une perte de 0,36M€ contre un bénéfice 0,66M€ en 2023.

Quant à la branche transport, elle reste peu significative pour la Société et représente des primes de 0,23M€ (+8,29% par rapport à 2023), des prestations de 0,02M€ (-42,33%) et un résultat technique de 0,14M€ en augmentation de 17,94% par rapport à 2023.

Au total la branche « divers » présente un chiffre d'affaires de 3,73M€, en hausse de 3,68% par rapport à 2023, une charge de prestations de 1,83M€ (+514,75%) et un bénéfice technique de 0,29M€ contre 1,70M€ en 2023. Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 0,94M€ contre 0,99M€ en 2023.

Le résultat technique des branches hors construction (y compris branche Transport) dégage un bénéfice de 2,85M€ contre 2,83M€ en 2023, avec des produits financiers de 2,73M€ (-0,23% par rapport à 2023) pour un chiffre d'affaires de 60,19M€ contre 59,78M€ en 2023 (+0,68%).

1.3.3.6. ASSURANCE CONSTRUCTION (Garanties obligatoires et facultatives)

Ce chapitre traitera de façon distincte les garanties obligatoires de l'assurance construction, qui sont gérées en capitalisation et donnent lieu à l'évaluation de sinistres futurs, et les garanties facultatives, qui sont gérées en répartition.

Les mesures de surveillance du portefeuille et les règles de souscriptions instaurées en 2002 continuent d'être appliquées strictement.

Les affaires nouvelles réalisées en 2024 au titre des garanties responsabilité décennale, sont de 0,04M€ (+83,48% par rapport à 2023), auxquelles il convient d'ajouter de l'ordre de 60 % des affaires nouvelles correspondant aux contrats « Globale » qui regroupent des garanties RC et RD (3,70M€), soit un total de 2,27M€ contre 1,66M€ en 2023.

La production en contrats ponctuels (dommages ouvrage et Tous Risques chantiers) s'est élevée à 0,26M€ contre 0,21M€ en 2023.

Le nombre de sinistres déclarés en 2024 au titre des garanties de l'assurance construction a augmenté de 17,91% après +3,52% en 2023. Même si ACTE IARD n'a pas été impactée par les événements climatiques durant l'année 2024, la pluviométrie importante qui a caractérisé l'ensemble de l'année a révélé des désordres liés aux infiltrations.

➤ **Garanties obligatoires**

Les primes acquises correspondant aux garanties obligatoires RD et DO sont de 17,55M€ en 2024, contre 17,10M€ en 2023, soit une augmentation de 2,62%.

👉 **Responsabilité décennale (garanties obligatoires)**

Les primes acquises des contrats Responsabilité Décennale ressortent à 17,45M€, contre 16,93M€ en 2023, soit une augmentation de 3,03%.

La charge des prestations est de 23,69M€ contre 22,15M€ en 2023, soit une augmentation de 6,98%. Deux sinistres supérieurs à 160K€ ont été déclarés en 2024 et représentent 0,84M€ de charge pour l'exercice (deux sinistres pour 1M€ en 2023). La charge des sinistres majeurs de la branche RD déclarés antérieurement (hors Globale) a dégagé des malis de 2,31M€ en 2024 contre 2,28M€ en 2023. Il convient de noter que 5,10M€ de provisions de sécurité sur des millésimes anciens ont été repris, dont celle de l'exercice 2002 qui était cédée à hauteur de 3,20M€ dans le traité quote-part construction avec la CAM BTP. Aucune dotation nouvelle n'a été réalisée.

Les produits financiers alloués sont de 3,13M€ contre 3,07M€ en 2023.

Les réassureurs se voient transférer des pertes techniques de 6,71M€ contre -5,50M€ en 2023.

Les garanties obligatoires de la branche RD dégagent une perte technique de 0,17M€, contre -0,05M€ en 2023.

👉 **Dommages ouvrage (garanties obligatoires)**

Le chiffre d'affaires acquis à l'exercice afférent aux polices Dommages ouvrage est de 0,11M€ en baisse de 37,83% par rapport à 2023.

La charge de prestations est un produit de 1,43M€ contre -0,93M€ en 2023. Le reprise de provisions de sécurité de millésime anciens s'est élevée à 1,40M€ sans nouvelle dotation.

Les produits financiers alloués sont de 0,12M€ en baisse de 5,86% par rapport à 2023.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 432,84K€ contre 50,09K€ en 2023.

Le résultat technique des garanties obligatoires de la branche DO est un bénéfice de 1,23M€ contre -0,76M€ en 2023.

➤ **Garanties facultatives**

Les primes acquises à l'exercice afférentes aux garanties facultatives de l'assurance Construction, qui étaient de 6,17M€ en 2023, sont de 6,41M€ en 2024, soit +3,85%.

La charge des prestations est de 1,18M€ contre 1,01M€ en 2023 soit +16,48%.

Les produits financiers alloués sont de 0,54M€ contre 0,62M€ en 2023.

Les réassureurs se voient transférer un bénéfice technique de 3,33M€ contre +1,74M€ en 2023.

Les garanties facultatives de l'assurance construction dégagent un solde positif de 1,03M€ contre +2,73M€ en 2023 (-62,12%).

➤ **Synthèse sur l'assurance construction**

Les garanties obligatoires et facultatives de l'assurance construction contribuent pour 23,96M€ au chiffre d'affaires de la société (+2,95% par rapport à 2023) soit 28,47% des primes émises directes (28,02% en 2023).

Les sinistres en assurance construction ont une durée de gestion longue et les équilibres techniques ne peuvent pas s'envisager sans produits financiers : leur contribution est ainsi de 3,80M€ contre 3,82M€ à fin 2023.

Le niveau de réassurance de cette branche est important et représente un transfert de pertes de 2,95M€ contre -3,70M€ en 2023 (-20,33%). L'application du traité en quote-part entre ACTE IARD et la CAM BTP conduit à un transfert de pertes de 2,82M€ contre -4,71M€ en 2023.

L'assurance construction - garanties obligatoires et garanties facultatives - dégage un résultat technique positif de 2,09M€ contre +1,91M€ à fin 2023.

La plus grande prudence est de mise pour ces garanties à cycle long.

1.3.3.7. ACCEPTATIONS

La société n'accepte que des risques issus de Groupements (ASSURPOL – risques d'atteintes à l'environnement et GAREAT – attentats et actes de terrorisme).

Les primes acquises à l'exercice sont de 0,27M€ en hausse de 11,29% par rapport à 2023.

La charge de prestations est une charge de 14,43K€ contre un gain de 9,07K€ en 2023.

Le résultat technique présente un bénéfice de 0,25M€ contre 0,24M€ en 2023.

1.4. RÉSULTATS DES FILIALES

1.4.1.1. ACTE services

ACTE IARD détient 30% du capital d'ACTE services dont les fonds propres sont de 784,35K€ avant résultat de l'exercice.

Cette société a une activité de courtage d'assurance, plaçant notamment auprès des compagnies extérieures des affaires que notre Groupe ne souhaite pas souscrire. Elle n'a pas de stratégie de développement en dehors de cet objectif d'accompagnement des sociétaires de la CAM BTP.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 9,16% 2024 par rapport à l'exercice 2023 pour atteindre 49,80K€.

Le résultat pour 2024 est un bénéfice de 52,54K€ contre 41,24K€ en 2023.

1.4.1.2. ACOTEX

ACTE IARD détient 27,6% du capital d'ACOTEX dont les fonds propres sont de 130,51K€ avant résultat de l'exercice.

La Société réalise des expertises construction exigeant l'agrément de la CACRAC. Ses clients principaux sont la CAM BTP et ACTE IARD.

Le chiffre d'affaires 2024 est de 312,49K€, en augmentation de 38,21% par rapport à 2023 et le résultat est un bénéfice de 16,63K€ (-0,02% par rapport à fin 2023).

1.5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux ainsi que le conflit entre Israël et le Hamas engagé en octobre 2023.

En ce début d'année 2025, les tensions entre l'Ukraine et la Russie restent élevées. La Russie a continué ses bombardements, notamment sur des infrastructures civiles en Ukraine, malgré les appels au cessez-le-feu. Les négociations pour une trêve de 30 jours, proposées par les États-Unis et soutenues par l'Ukraine, sont en cours, mais la Russie n'a pas encore donné de réponse définitive.

L'Union européenne a réaffirmé son soutien inébranlable à l'Ukraine et devant le changement d'approche des États-Unis dans le soutien financier et en matériel, l'UE a financé pour la première fois l'achat conjoint d'armes pour soutenir l'Ukraine, démontrant une solidarité accrue parmi les États membres.

L'UE a dévoilé un plan de 800 milliards d'euros pour renforcer la sécurité et la résilience de l'Europe face aux défis sécuritaires et les États membres ont intensifié leur coopération militaire, notamment par des exercices conjoints et le partage de renseignements pour mieux se préparer à d'éventuelles menaces.

Ces deux événements n'ont pas eu d'incidences directes sur les activités des entités du Groupe CAM.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de ces événements sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières.

1.6. PERSPECTIVES

Les fonds propres de la société, certes en augmentation, doivent encore progresser pour faire face à un renversement de tendance au niveau technique et accroître le niveau de conservation des risques.

La société doit continuer à développer ses activités hors BTP et ainsi favoriser la diversification des risques tout en faisant preuve d'une rigueur de gestion et de souscription lui permettant de dégager des résultats techniques bénéficiaires

2. ANNEXES

RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE ACTE IARD AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

ÉLÉMENTS (en K€)	2020	2021	2022	2023	2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
▪ Capital social	11 434	11 434	11 434	11 434	11 434
▪ Nombres d'actions ordinaires existantes	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
▪ Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
▪ Nombre maximal d'actions facturées à créer					
▪ par conversion d'obligations					
▪ par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
▪ Chiffre d'affaires hors taxes	57 830	69 905	77 155	83 298	84 419
▪ Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	3 479	5 851	4 547	7 711	7 919
▪ Impôts sur les bénéfices	1 769	2 465	-265	1 294	2 430
▪ Participation des salariés	0	140	0	223	401
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1 710	3 247	4 806	6 186	5 009
▪ Résultat distribué		526	0	2 531	3 463
RÉSULTAT PAR ACTIONS					
▪ Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	22,80	43,29	64,08	82,58	67,85
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	22,81	43,30	64,08	82,48	66,78
▪ Dividende attribué à chaque action	7,01		33,75	46,17	28,23
PERSONNEL					
▪ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	25	24	23	23	28
▪ Montant de la masse salariale de l'exercice	1 133	1 087	1 048	925	1 207
▪ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	494	470	467	383	481

COMPTES ANNUELS 2024

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

COMPTES SOCIAUX	4
1. BILAN ACTIF	5
2. BILAN PASSIF	6
3. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE	7
4. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE	8
5. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS	9
6. ETAT C1 – RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CONTRATS	10
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	12
1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	13
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	13
2.1 CONFLITS INTERNATIONAUX.....	13
2.2 CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13
2.3 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DÉGRADÉ	13
2.3.1 <i>Impact de la hausse des taux</i>	13
2.3.2 <i>Impact de l'inflation</i>	14
2.3.3 <i>Le secteur du BTP</i>	14
2.4 CHANGEMENTS LÉGISLATIFS.....	14
2.5 VÉRIFICATION DE COMPTABILITÉ	14
3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	15
3.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX	15
3.2 DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION	15
3.3 DESCRIPTION DES MÉTHODES COMPTABLES	15
3.3.1 <i>Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice</i>	15
3.3.1.1 Terrains et constructions – Pars de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières	15
3.3.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	15
3.3.1.3 Valeurs mobilières à revenus fixes	15
3.3.1.4 Actions et autres titres à revenus variables	15
3.3.1.5 Instruments financiers à terme	16
3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres.....	16
3.3.2 <i>Créances</i>	16
3.3.3 <i>Autres actifs</i>	16
3.3.4 <i>Comptes de régularisations</i>	16
3.3.5 <i>Provisions techniques</i>	16
3.3.5.1 Provisions pour primes non acquises et risques en cours	16
3.3.5.2 Provisions pour sinistres.....	16
3.3.5.3 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	17
3.3.5.4 Provisions pour égalisation.....	17
3.3.5.5 Autres provisions techniques.....	17
3.3.6 <i>Primes</i>	17
3.3.7 <i>Sinistres</i>	17
3.3.8 <i>Frais d'acquisition</i>	17
3.3.9 <i>Produits et charges des placements</i>	17
3.3.10 <i>Charges</i>	18
3.3.11 <i>Opérations de réassurance</i>	18
3.3.11.1 Acceptations	18
3.3.11.2 Cessions.....	18
3.3.12 <i>Engagements reçus et donnés</i>	18
3.3.13 <i>Engagements sociaux</i>	18
4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	18
5. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU BILAN	19
5.1 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS.....	19
5.2 PARTICIPATIONS ET FILIALES.....	20
5.3 MOUVEMENTS ET VARIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ.....	20
5.4 CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE.....	20
5.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT	21
5.6 DÉTAIL DES CRÉANCES ET DETTES D'OPÉRATION D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	21

5.7	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	21
5.8	DÉTAIL DES RÉSERVES	21
5.9	DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21
5.10	DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES	21
5.11	LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES	22
5.12	ÉVOLUTION DES RÈGLEMENTS DE SINISTRES EFFECTUÉS DEPUIS L'EXERCICE DE SURVENANCE ET DE LA PROVISION POUR SINISTRES À RÉGLER	22
5.13	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF / PASSIF	23
5.14	ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS	24
6.	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	25
6.1	VENTILATION DES PRIMES ÉMISES	25
6.2	VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES COMMISSIONS	25
6.3	DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES	25
6.4	ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	26
6.5	VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS	26
6.6	VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	26
6.7	SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE OU LATENTE	27
7.	AUTRES INFORMATIONS	27
7.1	COMPTES CONTRIBUTIFS	27
7.2	INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL	27
7.3	INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	27
7.4	HORS BILAN	28

COMPTES SOCIAUX

ACTE IARD

EXERCICE 2024

1. Bilan actif

Bilan actif

200 ACTE IARD

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	12 / 2024	12 / 2023
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporel		
3 Placements	346 673	348 331
3a Terrains et constructions	18 161	18 315
3b Placements dans des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation	103	103
3c Autres placements	328 409	329 913
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	212 433	216 801
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	1 408	1 319
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	211 026	215 482
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances	35 251	30 099
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	13 878	13 640
6aa Primes restant à émettre	105	350
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	13 774	13 290
6b Créances nées d'opérations de réassurance	17 179	11 051
6c Autres créances	4 193	5 408
6ca Personnel	68	71
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	0
6cc Débiteurs divers	4 125	5 338
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	670	442
7a Actifs corporels d'exploitation	253	73
7b Comptes courants et caisse	416	369
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif	4 618	3 402
8a Intérêts et loyers acquis non échus	2 562	1 708
8b Frais d'acquisition reportés	929	968
8c Autres comptes de régularisation	1 127	726
TOTAL DE L'ACTIF	599 645	599 075

2. Bilan passif

Bilan passif

200 ACTE IARD

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	12 / 2024	12 / 2023
1 Capitaux propres	73 749	72 203
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	11 434	11 434
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	9 175	9 175
1e Report à nouveau	48 131	45 408
1f Résultat de l'exercice	5 009	6 186
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	368 373	373 303
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	6 545	6 717
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	349 383	354 943
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)	1 225	1 400
3g Provisions pour égalisation	2 986	1 967
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)	8 233	8 275
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	723	649
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	135 327	130 053
7 Autres dettes :	21 473	22 867
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 029	7 001
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	7 604	8 848
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	1 749	2 046
7e Autres dettes :	4 090	4 972
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel	554	458
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	494	455
7ee Créanciers divers	3 042	4 060
8 Comptes de régularisation - Passif	0	0
TOTAL DU PASSIF	599 645	599 075

3. Compte de résultat technique non-vie

Compte de résultat technique non vie

200 ACTE IARD

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	Brut	Cessions	Net 12/2024	Net 12/2023
1 Primes acquises	84 419	41 291	43 128	42 751
1a Primes	84 247	41 380	42 867	42 899
1b Variations des primes non acquises	173	-89	261	-148
2 Produits des placements alloués	6 537		6 537	6 566
3 Autres produits techniques	231		231	244
4 Charges des sinistres	-58 223	-22 813	-35 410	-38 526
4a Prestations et frais payés	-63 782	-27 269	-36 513	-31 772
4b Charges des provisions pour sinistres	5 559	4 456	1 103	-6 754
5 Charges des autres provisions techniques	42		42	1 277
6 Participations aux résultats				
7 Frais d'acquisition et d'administration	-17 851	-10 041	-7 810	-7 149
7a Frais d'acquisition	-17 367		-17 367	-16 444
7b Frais d'administration	-484		-484	-429
7c Commissions reçues des réassureurs		-10 041	10 041	9 723
8 Autres charges techniques	-684		-684	-541
9 Variation de la provision pour égalisation	-844		-844	366
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	13 629	8 437	5 192	4 988

4. Compte de résultat non technique

Compte de résultat non technique

200 ACTE IARD

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

Devise : EUR

	12 / 2024	12 / 2023
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	5 192	4 988
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	14 986	14 045
3a Revenus des placements	7 371	5 800
3b Autres produits des placements	2 674	2 149
3c Profits provenant de la réalisation des placements	4 940	6 095
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-5 566	-4 709
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 164	-2 037
5b Autres charges des placements	-552	-2 372
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 851	-299
6 Produits des placements transférés	-6 537	-6 566
7 Autres produits non techniques	130	122
8 Autres charges non techniques	-127	-82
9 Résultat exceptionnel :	-238	12
9a Produits exceptionnels	87	20
9b Charges exceptionnelles	-325	-8
10 Participation des salariés	-401	-330
11 Impôt sur les bénéfices	-2 430	-1 294
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 009	6 186

5. Tableau des engagements reçus et donnés

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS (En milliers d'euros)	2024	2023
1 Engagements reçus		
2 Engagements donnés :		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés	223	189
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	100 245	88 315
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

6. Etat C1 – Résultat technique par contrats

DESIGNATION DES CATEGORIES		DOMMAGES CORPORELS		Auto (CAT22 et 23)	DOMMAGES AUX BIENS		Catastrophe naturelle (CAT27)	Respon. civile générale (CAT28)	Protection juridique, perte pécuniaire (CAT29,30,31)	SOUS TOTAL (CAT20 à CAT31)
		Contrat Individuel	Contrat collectif (CAT21)		Particulier (CAT24)	Pros (CAT25, 26)				
L1	Primes et accessoires émis	4	3 384	20 693	8 164	12 262	2 598	45 715	2 314	95 134
L2	Annulations et charges des ristournes	0	60	5 163	1 140	2 484	533	25 004	893	35 277
L3	Primes à émettre nettes de primes à annuler :									
L3	+ au 31.12.2024	0	0	352	-24	54	0	-19	0	363
L4	- au 31.12.2023	0	1	319	2	84	0	100	0	504
L5	SOUS TOTAL : PRIMES NETTES	4	3 323	15 564	6 998	9 748	2 065	20 593	1 422	59 716
L6	Provisions pour primes non acquises :									
L6	- au 31.12.2024	1	7	1 333	1 712	935	315	665	77	5 044
L7	+ au 31.12.2023	1	6	1 399	1 723	993	321	764	84	5 291
L8	SOUS TOTAL : PRIMES DE L'EXERCICE	4	3 323	15 630	7 010	9 806	2 072	20 691	1 429	59 963
L10	Sinistres payés	0	3 149	25 455	4 648	5 722	199	2 780	258	42 211
L11	Versements périodiques de rentes payés	0	0	315	0	0	0	0	0	315
L12	Recours encaissés	0	0	2 137	281	289	0	15	9	2 731
L13	Frais de gestion des sinistres	0	19	1 796	709	703	53	3 237	36	6 553
L14	Provisions pour sinistres à payer :									
L14	+ au 31.12.2024	0	1 546	28 078	11 138	13 833	798	75 502	448	131 342
L15	- au 31.12.2023	0	1 286	40 239	10 953	16 216	395	73 671	200	142 961
L16	Prévisions de recours à encaisser :									
L16	- au 31.12.2024	0	0	1 465	1 312	901	0	637	0	4 315
L17	+ au 31.12.2023	0	0	1 602	1 154	950	0	637	0	4 343
L18	Autres provisions techniques :									
L18	+ au 31.12.2024	0	3 203	6 733	502	1 100	622	0	0	12 160
L19	- au 31.12.2023	0	3 158	6 977	399	832	0	0	0	11 366
L20	Part aux résultats incorporées dans l'exercice aux presta payées ou aux provisions techniques									
L21	SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS	0	3 472	13 160	5 205	4 070	1 277	7 833	533	35 550
L30	Participations aux bénéficiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L40	Frais d'acquisition	0	27	3 246	2 095	2 219	295	4 225	314	12 421
L41	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0	2	176	80	111	23	235	20	648
L42	Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L43	Produits des placements alloués	0	22	852	209	307	14	1 316	8	2 728
L44	Intérêts techniques nets de cessions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L45	PRODUITS FINANCIERS NETS	0	22	852	209	307	14	1 316	8	2 728
L50	Primes cédées aux réassureurs	1	32	4 915	3 361	4 949	1 142	7 598	137	22 135
L51	Part des réassureurs les prestations payées	0	68	11 375	1 462	1 476	115	1 704	23	16 223
L52	Parts des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéficiaires									
L52	- au 31.12.2024	0	327	18 249	2 581	7 663	380	26 549	7	55 754
L53	+ au 31.12.2023	0	31	29 514	2 637	7 908	188	25 796	4	66 078
L54	Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux presta payées ou aux provisions techniques									
L54	- au 31.12.2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L55	Parts des réassureurs dans les participations aux bénéficiaires									
L55	- au 31.12.2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L56	Commissions reçues des réassureurs	1	4	992	565	1 127	-11	2 151	51	4 880
L57	SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE	1	-335	3 813	1 391	2 590	846	2 990	60	11 355
L60	RESULTAT TECHNIQUE	3	179	-3 913	-1 552	1 123	-357	6 723	510	2 717
L70	Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes :									
L70	+ au 31.12.2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L71	- au 31.12.2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L72	Part des réassureurs dans les provisions pour participations aux bénéficiaires :									
L72	- au 31.12.2024	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L73	+ au 31.12.2023	0	0	0	0	0	0	0	0	0

DESIGNATION DES CATEGORIES		Transports (CAT 34)	Dommages aux biens (CAT35)	Responsabi lité civile (CAT36)	SOUS TOTAL (CAT34 à CAT36)	TOTAL AFFAIRES DIRECTES EN FRANCE	Acceptations par un établisseme nt en France	TOTAL GENERAL
L1	Primes et accessoires émis	294	418	50 412	51 125	146 259	265	146 525
L2	Annulations et charges des ristournes	62	434	26 260	26 756	62 033	0	62 033
L3	Primes à émettre nettes de primes à annuler : + au 31.12.2024	0	-202	-56	-258	105	0	105
L4	- au 31.12.2023	0	-344	190	-154	350	0	350
L5	SOUS TOTAL : PRIMES NETTES	232	126	23 907	24 265	83 981	265	84 247
L6	Provisions pour primes non acquises : - au 31.12.2024	14	140	1 341	1 495	6 539	6	6 545
L7	+ au 31.12.2023	12	130	1 279	1 421	6 711	6	6 717
L8	SOUS TOTAL : PRIMES DE L'EXERCICE	230	116	23 845	24 191	84 154	265	84 419
L10	Sinistres payés	33	602	10 339	10 975	53 186	12	53 198
L11	Versements périodiques de rentes payés	0	0	0	0	315	0	315
L12	Recours encaissés	0	91	7	98	2 830	0	2 830
L13	Frais de gestion des sinistres	4	1 116	5 427	6 547	13 100	0	13 100
L14	Provisions pour sinistres à payer : + au 31.12.2024	36	3 947	220 873	224 856	356 198	71	356 269
L15	- au 31.12.2023	57	7 529	212 139	219 725	362 687	76	362 763
L16	Prévisions de recours à encaisser : - au 31.12.2024	0	2 121	450	2 571	6 885	0	6 885
L17	+ au 31.12.2023	0	2 966	511	3 477	7 820	0	7 820
L18	Autres provisions techniques : + au 31.12.2024	0	0	0	0	12 160	285	12 445
L19	- au 31.12.2023	0	0	0	0	11 366	277	11 643
L20	Participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0
L21	SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS	17	-1 111	24 555	23 460	59 010	14	59 025
L30	Participations aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0
L40	Frais d'acquisition	44	-8	4 906	4 941	17 363	4	17 367
L41	Frais d'administration et autres charges techniques nets	3	0	274	277	925	12	937
L42	Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	0	0	0	0
L43	Produits des placements alloués	2	127	3 669	3 798	6 526	11	6 537
L44	Intérêts techniques nets de cessions	0	0	0	0	0	0	0
L45	PRODUITS FINANCIERS NETS	2	127	3 669	3 798	6 526	11	6 537
L50	Primes cédées aux réassureurs	53	99	19 094	19 245	41 380	0	41 380
L51	Part des réassureurs dans les prestations payées	7	541	10 499	11 046	27 269	0	27 269
L52	Parts des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices - au 31.12.2024	7	599	156 073	156 679	212 433	0	212 433
L53	+ au 31.12.2023	12	1 466	149 246	150 723	216 801	0	216 801
L54	Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0
L55	Parts des réassureurs dans les participations aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0
L56	Commissions reçues des réassureurs	17	34	5 109	5 161	10 041	0	10 041
L57	SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE	33	391	-3 342	-2 918	8 437	0	8 437
L60	RESULTAT TECHNIQUE	136	972	1 120	2 228	4 945	246	5 192
L70	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes : + au 31.12.2024							
L71	- au 31.12.2023							
L72	Part des réassureurs dans les provisions pour participations aux bénéfices : - au 31.12.2024							
L73	+ au 31.12.2023							

ANNEXE AUX COMPTES **SOCIAUX**

ACTE IARD

EXERCICE 2024

1. Domaine d'activité de la société

Forme Juridique :	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Capital social :	11 433 676,29 €
Activité :	assurance non-vie
Risques Assurés :	Toutes garanties d'assurance non-vie des branches
	1 - accidents
	2 - maladie
	3 - corps de véhicules terrestres
	7 - marchandises transportées
	8 - incendie et éléments naturels (a, b, c, d, e, f)
	9 - dommages aux biens
	10- responsabilité civile véhicules terrestres à moteur
	13- responsabilité civile générale
	16- pertes pécuniaires diverses (g, h)
	17- protection juridique

ainsi que réassurance acceptée.

2. Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2024 s'est déroulé dans un contexte économique et géopolitique marqué par de profondes incertitudes. L'instabilité mondiale s'est intensifiée avec des conflits persistants en Ukraine et au Moyen-Orient, des tensions croissantes en mer de Chine méridionale, et une volatilité accrue sur les marchés financiers. Aux États-Unis et en Europe, les turbulences économiques se sont poursuivies avec des risques de récession, des taux d'intérêt élevés et une inflation qui reste un sujet de préoccupation majeur. Par ailleurs, le changement climatique continue de bouleverser les économies et d'exposer les entreprises à des risques accrus, qu'ils soient climatiques, technologiques ou liés aux ressources humaines.

2.1 Conflits internationaux

L'année 2024 a été marquée par la persistance des tensions géopolitiques, notamment la prolongation du conflit en Ukraine et l'intensification de la crise au Proche-Orient. La situation a entraîné une volatilité accrue des prix des matières premières et une pression supplémentaire sur les finances publiques. Les gouvernements ont continué à renforcer leurs budgets de défense et à prendre des mesures pour limiter l'impact des chocs énergétiques et économiques sur leurs populations. Par ailleurs, la montée des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine a renforcé la fragmentation de l'économie mondiale, impactant les chaînes d'approvisionnement et les flux d'investissements internationaux.

2.2 Changements climatiques

Le changement climatique a continué de produire des effets considérables sur l'économie mondiale en 2024. L'année a été marquée par des événements climatiques extrêmes, notamment des vagues de chaleur records, des sécheresses prolongées, des tempêtes violentes et des incendies de grande ampleur. Ces catastrophes ont accru la pression sur les entreprises et les assurances, augmentant le coût du risque climatique. En réponse, les régulateurs et les entreprises ont accéléré la mise en place de stratégies de transition énergétique et de réduction des émissions carbone. De nouvelles réglementations environnementales sont entrées en vigueur, impactant directement les obligations financières et les investissements des entreprises.

2.3 Environnement économique dégradé

L'environnement économique en 2024 reste difficile. L'inflation, bien que légèrement en recul, continue d'éroder le pouvoir d'achat et d'alimenter les revendications sociales. La croissance économique a été freinée par le maintien des taux d'intérêt élevés, qui pèsent sur le financement des entreprises et des ménages. La France, comme d'autres économies avancées, a dû faire face à une contraction de l'investissement privé et à un ralentissement de la consommation.

2.3.1 Impact de la hausse des taux

En 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a maintenu ses taux d'intérêt à des niveaux élevés afin de lutter contre l'inflation persistante. Cette politique a continué d'affecter le secteur du crédit et de limiter l'accès au

financement, notamment pour les petites et moyennes entreprises. Les taux hypothécaires élevés ont également pesé sur le secteur immobilier, aggravant la crise du logement dans plusieurs pays européens.

2.3.2 Impact de l'inflation

Bien que les prix de l'énergie aient connu une certaine stabilisation après les pics de 2022-2023, l'inflation demeure un sujet de préoccupation majeur en 2024. Ce sont désormais les prix des services et des salaires qui tirent l'inflation, compliquant davantage la politique monétaire des banques centrales. En France, les effets du bouclier tarifaire énergétique ont commencé à s'estomper, augmentant la pression sur les ménages et les entreprises.

2.3.3 Le secteur du BTP

Le secteur de la construction a continué à souffrir en 2024, avec une chute marquée des mises en chantier et une baisse des transactions dans l'ancien. La hausse des taux d'intérêt et le durcissement des conditions d'octroi de crédit ont fortement impacté la demande immobilière. Toutefois, le segment de la rénovation énergétique bénéficie d'un soutien accru de l'État, permettant de limiter l'impact global de la crise. Dans les Travaux Publics, l'activité reste soutenue par les investissements en infrastructures, mais les prises de commandes ont marqué un ralentissement en fin d'année.

2.4 Changements législatifs

Au cours de l'exercice 2024, plusieurs évolutions réglementaires ont été introduites en matière de production des comptes annuels des entreprises du secteur de l'assurance. Toutefois, les sociétés du **GROUPE CAM** n'étant pas soumises aux obligations de consolidation des comptes en application de l'article R. 233-16 du Code de commerce, les dispositions relatives au **reporting de durabilité** (directive CSRD) ainsi qu'à la **déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES)** ne s'appliquent pas à **ACTE IARD**.

Néanmoins, soucieuse de **transparence** et de **responsabilité**, la société suit attentivement ces évolutions réglementaires et pourra, si nécessaire, adapter ses pratiques afin d'anticiper d'éventuelles obligations futures.

2.5 Vérification de comptabilité

Les sociétés CAM btp et ACTE iard ont fait l'objet en 2024 d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2021 et 2022. A l'occasion des travaux du vérificateur, les sociétés ont opté pour la procédure de régularisation spontanée des bases imposables au titre de certains postes du bilan :

Postes en K€	2021	2022
Prévisions de recours	1 153	25
Provisions pour sinistres non avisés	1 573	-303
Provisions pour frais de gestion sur SNA et prévisions de recours	36	-36
Provisions pour risques non manifestés complémentaire	1 383	
Plus-values latentes sur OPCVM	1 460	-1 218
Régularisation en base	5 606	-1 532
IS 26,5%	1 486	
Contribution sociale 3.3%	49	
Droit à régulariser	1 535	
Intérêts de retard 0,14% x 32 mois	68	
TVA non auto liquidée (gestion sinistres auto)	7	2
CVAE Déduction loyer > 6 mois	1	1

Les effets de ces régularisations versées en 2024, sont pris en compte dans les résultats de l'exercice 2024 et représentent un montant de droits rappelés de 1 535 K€ auxquels s'ajoutent 68 K€ d'intérêts de retard soit un impact total de 1 603 K€ au titre de 2021. Le déficit reportable résultant de l'exercice 2022 a été complété par les 1 532 K€ de correction symétrique.

Ces régularisations impliquent également le provisionnement d'une participation des salariés complémentaire de 258K€ qui sera versée début 2025

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles édictées par le Code de Commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les exceptions et dérogations à ces principes et règles sont exposées et commentées ci-après pour autant qu'elles soient d'importance significative.

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des Assurances et par le règlement ANC 2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs et, à défaut, celles du Plan Comptable Général.

3.2 Dérogations aux principes comptables et changements de présentation

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été utilisée et aucun changement n'est intervenu dans la présentation des comptes.

3.3 Description des méthodes comptables

Postes du bilan

3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

3.3.1.1 Terrains et constructions – Pars de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières ou foncières non cotées sont évalués à leur prix d'acquisition ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise requise par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), y compris les frais accessoires.

Conformément au règlement CRC n°2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2005, les amortissements des immeubles sont calculés par composants selon leur durée d'utilisation.

Ainsi les immeubles sont amortis linéairement selon les durées suivantes :

- Gros œuvre : 80 ans
- Clos et couverts : 30 ans
- Lots techniques : 25 ans
- Second œuvre : 15 ans

La valeur résiduelle n'est pas prise en compte pour la détermination du montant amortissable.

Leur valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert autorisé par l'ACPR. Entre deux expertises, elles font l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert autorisé par l'ACPR.

Au 31/12/2024, la société ACTE IARD ne détient que des parts de SCI.

3.3.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

3.3.1.3 Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. Pour les titres amortissables, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément à l'article R 343-9 du Code des Assurances.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale. Dans la mesure où la société a l'intention et la capacité de détenir, jusqu'à leur date de remboursement, les valeurs mobilières à revenus fixes, les moins-values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminué ou majoré de l'amortissement des surcotes/décotes avec leur valeur de réalisation, ne font pas l'objet de dépréciation. Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

3.3.1.4 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies à l'article R343-10 du Code des Assurances et correspond :

- ✓ Pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;

- ✓ Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

En cas de moins-value de chaque ligne d'actif relevant de l'article R343-10 pour un montant supérieur à 20% sur 6 mois consécutifs, une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

Les provisions pour dépréciation durable des actions et des autres titres à revenus variables passent de 2380 K€ à 416 K€.

3.3.1.5 Instruments financiers à terme

La société n'a pas eu recours aux instruments financiers à terme au cours de l'exercice.

3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres

Aucune opération de mise en pensions de titres n'a été réalisée au cours de l'exercice.

3.3.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les assurés font l'objet d'une provision pour annulation conformément à la réglementation comptable.

Une dépréciation est constituée pour les autres créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3.3 Autres actifs

Les actifs d'exploitation sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis selon les modes et les durées suivants :

Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
Logiciels micro-informatique	3 ans linéaire	Agencements, aménagements	10 ans linéaire
		Installations techniques	5 ans linéaire
		Mobilier	7 ans linéaire
		Matériel de bureau	5 ans linéaire
		Matériel micro-informatique	2 ans linéaire

3.3.4 Comptes de régularisations

Les différences sur le prix de remboursement des titres à revenu fixe sont présentées dans les comptes de régularisation.

3.3.5 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées au brut de la réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

3.3.5.1 Provisions pour primes non acquises et risques en cours

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elles sont calculées prorata temporis.

Une provision pour risques en cours est susceptible d'être constituée. Elle est destinée à couvrir, pour chacun des contrats, à prime payable d'avance, la charge des sinistres et frais afférents au contrat pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

3.3.5.2 Provisions pour sinistres

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes nettes des recours à encaisser, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- ✓ Des provisions pour les sinistres survenus et déclarés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs (Provisions pour Sinistres à payer dossier/dossier),
- ✓ Des provisions pour sinistres survenus et déclarés après la date d'inventaire ainsi que survenus mais non déclarés à la date de clôture des comptes [Sinistres Non Avisés (SNA) ou Incurred But Not-Enough-Reported (IBN-E-R)],
- ✓ Une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens y compris les frais internes (PFGS).

Les PSAP dossier/dossier sont évaluées par les gestionnaires règlements sur la base de forfaits d'ouverture par typologies de sinistres, réévalués à réception des rapports des experts et au plus tard dans les trois mois suivant leur ouverture. L'inflation n'a pas conduit à constituer une provision supplémentaire étant donné qu'elle est déjà prise en compte dans les provisions pour risques à payer. Tous les dossiers de sinistres en cours sont revus par les gestionnaires tous les six mois.

Pour les IBNR, la société utilise des méthodes statistiques basées sur les observations des survenances de sinistres de l'exercice et des exercices précédents.

Pour les IBNER, la société utilise des méthodes d'estimation des malis de liquidation de sinistres pouvant se manifester dans le futur, en fonction des observations passées, en écrêtant les sinistres importants à hauteur du plein de réassurance en excédent de sinistre.

Le taux moyen de provisions pour frais de gestion, toutes branches confondues, y compris les frais calculés sur les prévisions de recours, est de 7.92% des provisions pour sinistres à payer brutes.

La branche Assurance Construction comprend spécifiquement les provisions pour sinistres non encore manifestés calculées conformément aux dispositions des articles ANC Art-143-13 et Art -143-14.

3.3.5.3 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes

La provision pour participations aux bénéfiques représente le montant des participations aux bénéfiques définitivement attribuées aux bénéficiaires de contrat lorsque ces bénéfiques non encore crédités individuellement ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

Aucune provision pour participation aux bénéfiques n'est constituée à la clôture de l'exercice.

La provision pour ristourne permet à l'inventaire de tenir compte des ristournes restant à payer, notamment lorsque les ristournes sont comptabilisées au décaissement.

3.3.5.4 Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques catastrophes naturelles et les risques attentats, et aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

Ces provisions sont régies par l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts, modifié par le décret n° 2024-523 du 7 juin 2024.

3.3.5.5 Autres provisions techniques

Lorsque l'ensemble des placements non amortissables et classés selon l'article R343-5 du code des assurances a une valeur de réalisation inférieure à la valeur globale de ces placements inscrite au bilan, l'écart constaté entre ces deux évaluations est enregistré au passif du bilan en « Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques -PRE » inclus dans la ligne « Autres provisions techniques ».

Les actifs de la poche R343-10 étant en situation de plus-value latente à la clôture de l'exercice, aucune PRE n'a été constatée par la société au titre de cet exercice.

Postes du compte de résultat

3.3.6 Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations et de ristournes, et à la variation de provisions pour primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

3.3.7 Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés durant l'exercice nets des recours encaissés et au montant des frais afférents.

Les charges de provisions de sinistres enregistrent les variations de provisions de sinistres décrites ci-dessus.

3.3.8 Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises de l'exercice sont reportés et amortis linéairement sur la durée restant à courir des contrats correspondants.

3.3.9 Produits et charges des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers courus de l'exercice, ainsi que les dividendes acquis de l'exercice.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode « premier entré/premier sorti » (FIFO).

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques qui figurent dans la partie « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres qui sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

Les produits des placements alloués s'élèvent cette année à 6 537 K€ contre 6 566 K€ en 2023.

3.3.10 Charges

ACTE IARD adhère au Groupement d'intérêt économique CAMACTE qui rassemble les moyens administratifs du Groupe CAM. Les charges nettes de produits du GIE CAMACTE sont affectées aux adhérentes.

Les charges sont comptabilisées par nature puis classées par destination selon les méthodes suivantes :

- ✓ Comptabilisation initiale en charges par nature dans les comptes de la classe 9, puis analyse de la destination de ces charges et transfert en comptes de la classe 6 ;
- ✓ Pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables par destination, la société utilise des clés de ventilation basées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés. Les principales clés sont fondées sur les effectifs, le temps passé, le chiffre d'affaires, les prestations réglées.

La répartition des frais en fonction de leur destination s'effectue selon deux modalités :

- ✓ Affectation directe par entités de gestion (services sinistres, commerciaux, production...)
- ✓ Affectation après ventilation pour les frais indirects correspondant notamment aux services fonctionnels.

In fine, les charges sont donc présentées dans le compte de résultat dans : les frais internes de sinistres, les frais d'acquisition, les frais d'administration, les autres charges techniques, et les frais internes de gestion des placements.

3.3.11 Opérations de réassurance

3.3.11.1 Acceptations

La réassurance acceptée est comptabilisée traitée par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience. Les dépôts en espèces auprès des entreprises cédantes sont inscrits en placements.

3.3.11.2 Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits en dettes au bilan.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

Postes du hors bilan

3.3.12 Engagements reçus et donnés

La société a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Les engagements les plus significatifs concernent les titres remis en nantissement des réassureurs qui sont évalués au dernier cours coté.

3.3.13 Engagements sociaux

La possibilité de comptabiliser les engagements de retraite (IFC) n'a pas été utilisée. Ces engagements s'élèvent à 223 K€. La société a souscrit un contrat d'assurance en capitalisation qui couvre les indemnités de départ à la retraite dans limite de l'épargne disponible. L'engagement résiduel, non couvert par le fond de capitalisation LIR), s'élève à 69K€.

4. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Absence d'événements postérieurs à la clôture ayant un impact sur les comptes.

5. Informations relatives aux opérations inscrites au bilan

5.1 Etat récapitulatif des placements

ETAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2024 (En milliers d'euros)	BRUTE	NETTE	REALISATION
I - PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)			
1 PLACEMENTS IMMOBILIERS ET PLACEMENTS IMMOBILIERS EN COURS			
- dans l'OCDE	18 315	18 161	19 598
- hors OCDE			
	18 315	18 161	19 598
2 ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE LES PARTS D'OPCVM			
- dans l'OCDE	6 813	6 547	11 920
- hors OCDE			
	6 813	6 547	11 920
3 PARTS OPCVM (autres que celles visées en 4)			
- dans l'OCDE	100 832	100 683	114 679
- hors OCDE			
	100 832	100 683	114 679
4 PARTS D'OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'OCDE	10 140	10 140	10 146
- hors OCDE			
	10 140	10 140	10 146
5 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'OCDE	158 643	159 679	153 884
- hors OCDE			
- dont titres mis en pension			
	158 643	159 679	153 884
6 PRETS HYPOTHECAIRES			
- dans l'OCDE			
- hors OCDE			
7 AUTRES PRETS ET EFFETS ASSIMILES			
- dans l'OCDE			
- hors OCDE			
8 DEPOTS AUPRES DES ENTREPRISES CEDANTES			
- dans l'OCDE			
- hors OCDE			
9 DEPOTS (autres que visés au 8) CAUTIONNEMENTS EN ESPECES ET AUTRES PLACEMENTS			
- dans l'OCDE	52 500	52 500	52 500
- hors OCDE			
	52 500	52 500	52 500
10 ACTIFS REPRESENTATIFS DE CONTRATS EN UNITES DE COMPTES			
- PLACEMENTS IMMOBILIERS			
- TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE DES PARTS D'OPCVM			
- OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- AUTRES OPCVM			
- OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
11 ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES		93 260	93 260
TOTAL DES LIGNES 1 A 10	347 243	347 709	362 728
a) DONT :			
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-9	154 643	155 679	150 408
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-10	192 600	192 030	212 320
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-13			
b) DONT :			
- Valeurs affectables à la représentation des prov tech autres que celles visées ci-dessous	294 640	295 106	309 940
- Valeurs garantissant les engagements institutions prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés			
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
- Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
- Autres affectations ou sans affectation	52 603	52 603	52 788
II - ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	1 260	1 260	1 260
III - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE			
TOTAUX	348 503	348 969	363 988

Informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"

b) Montant des terrains et constructions :

- immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement

- autres immobilisations

18 315 18 161 19 598

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R343-9

1 036

5.2 Participations et filiales

PARTICIPATIONS ET FILIALES (En milliers d'euros)	Forme	Capitaux propres	Part détenue	Valeur nette comptable des titres	CA du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
Filiales (> 50 % de détention)							
NEANT							
Participations (Entre 10 % et 50 % de détention)							
ACTE SERVICES	SA	878	30.0%	93	50	53	0
ACOTEX	SA	164	27.6%	11	312	17	0
SCI FONCIERE CAMACTE	SCI	411	15.0%	0	4 782	1 210	152

5.3 Mouvements et variations de l'actif immobilisé

MOUVEMENTS ACTIF IMMOBILISÉ (En milliers d'euros)	Montant brut 01/01/2024	Augmentation exercice	Diminution exercice	Montant brut 2024
Actifs incorporels				
Terrains et constructions	18 315		0	18 315
Titres ent. liées ou lien part.	103			103
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP				

VARIATION ACTIF IMMOBILISÉ (En milliers d'euros)	DAP Ams. exercice	DAP dépré. exercice	Reprise dépré. exercice	Montant brut 31/12/2024	Ams et dépré. 31/12/2024	Montant net 31/12/2024	Montant net 31/12/2023
Actifs incorporels							
Terrains et constructions				18 315	155	18 161	18 315
Titres ent. liées ou lien part.				103	0	103	103
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP							
Autres placements		416	2 380	328 825	416	328 409	329 913
Placements en unité de compte							
Créances espèce chez cédante				0		0	0
TOTAUX	0	416	2 380	347 243	570	346 673	348 331

5.4 Créances et dettes ventilées selon leur durée

CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE (En milliers d'euros)	2023		2024	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	30 032	22 867	35 188	21 473
Durée résiduelle de 1 an à 5 ans	17	0	18	0
Durée résiduelle de plus de 5 ans	50	0	45	0
TOTAL CREANCES ET DETTES	30 099	22 867	35 251	21 473

5.5 Composition de l'actionnariat

Le capital social de la société est composé de 75 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 152,45 €. Il n'y a pas eu d'opérations sur le capital social au cours de l'exercice. Il n'y a pas d'obligations convertibles, de parts bénéficiaires ou de titres similaires. La société ne détient aucune action propre et n'a effectué aucune opération d'achat/vente au cours de l'exercice.

5.6 Détail des créances et dettes d'opération d'assurance et de réassurance

OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (En milliers d'euros)	2023		2024	
	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
Assurés (compte 402)	6 698	4 569	7 102	5 463
Intermédiaires d'assurance.(compte 403)	239	1 924	271	2 121
Co assureurs (compte 404)	6 353	507	6 401	445
Réassureurs (compte 410)	10 108	8 848	16 214	7 604
Cédantes (compte 411)	943	0	966	0

5.7 Variation des capitaux propres

VARIATION CAPITAUX PROPRES (En milliers d'euros)	AU 31.12.2023	Affectation de résultat N-1	Mvts sur réserves de capitalisation	Mvts sur réserves et fonds	Résultat de l'exercice	AU 31.12.2024
1a Fonds d'établissement	11 434					11 434
1b Primes liées au capital social						
1c Réserves de réévaluation						
1d Autres réserves	9 175					9 175
1e Report à nouveau	45 408	2 723				48 131
1f Résultat de l'exercice	6 186	-6 186			5 009	5 009
TOTAL CAPITAUX PROPRES	72 203	-3 463			5 009	73 749
Dividendes versés dans l'exercice		3 463				

5.8 Détail des réserves

DETAIL DES RESERVES (En milliers d'euros)	2023	2024
Réserve pour éventualités diverses.	9 175	9 175
TOTAL RESERVES	9 175	9 175

5.9 Détail des provisions pour risques et charges

DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (En milliers d'euros)	2023	DOTATIONS	REPRISES	2024
Provisions pour risques créances coassurance	380			380
Provisions pour autres risques et charges	100	70		170
Provisions pour médaille du travail	169	4		173
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	649	74	0	723

5.10 Détail des provisions techniques

DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES (En milliers d'euros)	2023			2024		
	BRUT	CEDEE	NET	BRUT	CEDEE	NET
Provisions pour primes non acquises	6 717	1 319	5 398	6 545	1 408	5 137
Provisions pour sinistres à payer	362 763	218 263	144 500	356 269	213 082	143 187
Prévisions de recours	-7 820	-2 782	-5 038	-6 885	-2 057	-4 829
Provisions pour égalisation	1 967	0	1 967	2 986	0	2 986
Provisions pour risques encours	-302	0	-302	-324	0	-324
Autres provisions techniques	9 978	0	9 978	9 783	0	9 783
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	373 303	216 801	156 503	368 373	212 433	155 940

5.11 Liquidation des provisions de sinistres

LIQUIDATION DES PROVISIONS DE SINISTRES (En milliers d'euros)	2023	2024
Provisions pour risques en cours	302	324
Prévision de recours à encaisser	7 820	6 885
A Provisions pour sinistres ouverture	240 838	250 439
B Prestations payées dans l'exercice sur exercice antérieur	31 555	47 581
C Provision pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture	223 993	196 047
Bonis/Malis (=A-B-C)	-14 710	6 812

(*) MONTANTS BRUTS DE FRAIS DE GESTION ET NETS DE RECOUR

5.12 Evolution des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

EVOLUTION DES PRIMES ACQUISES ET DES SINISTRES (En milliers d'euros)						
Année d'inventaire		Exercice de survenance				
		2020	2021	2022	2023	2024
2022	Règlements	19 029	20 189	11 756		
	Provisions	28 047	37 205	39 960		
S	TOTAL DES SINISTRES	47 076	57 393	51 716		
P	PRIMES ACQUISES	59 652	68 449	73 415		
S/P	Pourcentage %	78,92%	83,85%	70,44%		
2023	Règlements	20 969	24 488	24 617	12 471	
	Provisions	34 766	39 862	37 948	46 138	
S	TOTAL DES SINISTRES	55 735	64 349	62 565	58 609	
P	PRIMES ACQUISES	59 482	68 745	79 949	76 444	
S/P	Pourcentage %	93,70%	93,61%	78,26%	76,67%	
2024	Règlements	23 258	33 171	29 447	25 989	9 688
	Provisions	32 850	29 817	41 871	35 639	52 808
S	TOTAL DES SINISTRES	56 108	62 988	71 318	61 628	62 496
P	PRIMES ACQUISES	59 327	68 449	79 780	79 800	81 562
S/P	Pourcentage %	94,57%	92,02%	89,39%	77,23%	76,62%

5.13 Comptes de régularisation Actif / Passif

COMPTES DE RÉGULARISATION (En milliers d'euros)	ACTIF	
	2023	2024
Actifs clause réserve de propriété		
Comptes de régularisation		
Intérêts acquis non échus	1 708	2 562
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés (Vie)		
Frais d'acquisition reportés (non vie)	968	929
Frais acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir		
Différence prix de remboursement à percevoir	500	749
Autres comptes de régularisation actif	226	378
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISATION ACTIF	3 402	4 618
Produits à recevoir rattachés aux créances	0	0
Primes remboursement emprunt non amortissable		

COMPTES DE RÉGULARISATION (En milliers d'euros)	PASSIF	
	2023	2024
Comptes de régularisation		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements diff. prix remboursements	0	0
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation passif		
Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL DE REGULARISATION PASSIF	0	0
Charges à payer rattachées aux dettes	643	550
Provisions		
Provisions pour retraite		
Provisions pour impôts		
Autres provisions	649	723
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	649	723

AVOIRS ET ENGAGEMENTS PAR DEVICES (En milliers d'euros)	2023			2024		
	ACTIF	PASSIF	ECARTS	ACTIF	PASSIF	ECARTS
Euro et monnaies zone Euro XEU	599 075	599 075		599 645	599 645	
Autres monnaies						
TOTAL AVOIRS ET ENGAGEMENTS	599 075	599 075		599 645	599 645	

5.14 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

AVOIRS ET CRÉANCES SUR ENTREPRISES GROUPE (En milliers d'euros)	2023			2024		
	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL
PLACEMENTS	103		103	103		103
Actions, autres titres à revenu. Variable	103		103	103		103
Obligations, techniques, autres titres à revenu. fixe						
Prêts						
Dépôts auprès d'établissements de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
PLACEMENTS CONTRATS EN UNITES DE COMPTES						
PART DES REASSUREURS DANS PROV. TECHN.	130 029		130 029	135 302		135 302
Provisions pour primes non acquises (non vie)	802		802	850		850
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	129 227		129 227	134 452		134 452
Provisions participation bénéfiques et ristournes (vie)						
Provisions participation bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
Provisions des engagements en unités de compte						
CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASS.DIRECTE						
Sur les preneurs d'assurance						
Sur les intermédiaires d'assurance						
Sur les autres tiers						
CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	9 169		9 169	11 980		11 980
DEBITEURS DIVERS						
CAPITAL APPELE NON VERSE						
COMPTES COURANTS	4 494		4 494	3 286		3 286
INTERETS ET LOYERS ACQUIS ET NON ECHUS						
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF						
TOTAL AVOIRS ET CREANCES SUR GROUPE	143 795		143 795	150 672		150 672
DETTES ENVERS DES ENTREPRISES DU GROUPE (En milliers d'euros)						
	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL
PASSIFS SUBORDONNES						
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES						
Provisions pour primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Provisions participation bénéfiques et ristournes (vie)						
Provisions participation bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions pour égalisation						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non-vie)						
PROVISIONS DES ENGAGEMENTS EN UNITES DE COMPTE						
DETTES POUR DEPOTS ESPECES DES REASSUREURS	130 029		130 029	135 302		135 302
DETTES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE						
Envers les preneurs d'assurance						
Envers les intermédiaires d'assurance						
Envers les autres tiers						
DETTES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	0		0	0		0
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
DETTES ENVERS ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
AUTRES DETTES	2 747		2 747	1 676		1 676
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF						
TOTAL DETTES SUR GROUPE	132 775		132 775	136 978		136 978

ENGAGEMENTS ENVERS LE GROUPE (En milliers d'euros)	2023			2024		
	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL	Ent. Liées	Lien Part.	TOTAL
Avals, cautions, garanties						
Actifs avec engagement de revente						
Autres engagements sur actifs ou revenus						
Autres engagements donnés						
Valeurs appart. à institut. prévoyance						
Autres val. détenues pour compte tiers						
TOTAL ENGAGEMENTS SUR GROUPE						

6. Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat

6.1 Ventilation des primes émises

VENTILATION DES PRIMES ÉMISES (En milliers d'euros)	2023	2024
L'ensemble des affaires directes souscrites concerne la France	83 362	83 981

6.2 Ventilation des charges de personnel et des commissions

VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES COMMISSIONS (En milliers d'euros)	2023	2024
Salaires *	925	1 207
Charges sociales *	354	444
Autres *	29	36
Ventilation du GIE et du groupement de moyens	4 958	5 172
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	6 265	6 860
Commissions d'acquisition	12 192	12 333
Commissions d'acceptation	12	13
TOTAL COMMISSIONS	12 204	12 346

* VERSES PAR LA SOCIETE

6.3 Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES (En milliers d'euros)	2023	2024
POSTE 7 Autres produits non techniques	122	130
POSTE 8 Autres charges non techniques	82	127
TOTAL PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES	40	3
POSTE 9a Produits exceptionnels	20	87
POSTE 9b Charges exceptionnelles	8	325
TOTAL PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	12	-238

6.4 Analyse des charges par nature et par destination

ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION (En milliers d'euros)	2023	2024
Charges de personnel	6 265	6 860
Impôts, taxes et versements assimilés	711	802
Commissions aux intermédiaires	12 192	12 333
Commissions - autres commissions	13	14
Achats et autres charges externes	11 761	12 976
Amortissements et provisions	468	606
Autres charges de gestion courante	85	334
TOTAL CHARGES PAR NATURE	31 495	33 925
Frais de règlement des sinistres	11 961	13 100
Frais d'acquisition	16 444	17 367
Frais d'administration	429	484
Frais internes et externes de gestion des placements	2 037	2 164
Autres charges techniques	541	684
Autres charges non techniques	82	127
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	31 495	33 925

6.5 Ventilation des produits et charges des placements

REVENUS ET FRAIS FINANCIER (En milliers d'euros)	2023			2024		
	Entreprises Liées	Revenus & frais financiers	TOTAL	Entreprises Liées	Revenus & frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	120	5 680	5 800	152	7 219	7 371
Revenus des placements immobiliers						
Revenus des autres placements						
Autres revenus financiers		0	0		0	0
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS	120	5 680	5 800	152	7 219	7 371
Frais financiers (commission, honoraires, intérêts et agios)		1 829	1 829		1 954	1 954
Total autres produits de placements		8 245	8 245		7 614	7 614
Total autres charges de placements		2 880	2 880		3 612	3 612
TOTAL	120	9 216	9 336	152	9 267	9 419

6.6 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

VENTILATION IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (En milliers d'euros)	COURANT	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Résultat avant impôts	7 949	-639	7 310
Réintégration	23 632	579	24 212
Déduction	-24 118	-223	-24 342
Déficit reportable	-3 659	0	-3 659
RESULTAT FISCAL	3 804	-283	3 521
Résultat imposable à 25%	3 804	-283	3 521
Impôts sur les sociétés à 25%	951	-71	880
Contribution additionnelle de 3,3%	6	-2	4
Crédit d'impôt	-1	0	-1
Impôt 2024	956	-73	883
Solde déficit reportable			0
IS Contrôle fiscal			1 535
IMPOT NET	956	-73	2 418

Depuis le 1er janvier 2003, ACTE iard est sous le régime de l'intégration fiscale avec la CAM btp (société mère).

6.7 Situation fiscale différée ou latente

ACCROISSEMENT DE LA DETTE D'IMPÔT (En milliers d'euros)	BASE	TOTAL
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Provisions règlementées		
Subventions d'investissement		
Charges non déductibles temporairement		
Moins-values latentes nettes des plus-values latentes sur OPCVM		
TOTAL	0	0
ALLÈGEMENT DE LA DETTE D'IMPÔT (En milliers d'euros)	BASE	TOTAL
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés en produits :	12 401	3 203
<i>Plus-values latentes nettes des moins-values sur OPCVM</i>	<i>12 401</i>	<i>3 203</i>
Provisions ou dettes non déductibles l'année de leur comptabilisation :	11 613	2 999
<i>Participation des salariés</i>	<i>483</i>	<i>125</i>
<i>Contribution sociale de solidarité des sociétés (c3s)</i>	<i>63</i>	<i>16</i>
<i>Provision pour risques créances coassurance</i>	<i>380</i>	<i>98</i>
<i>Provision pour dépréciation des OPCVM</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Provisions de sinistres</i>	<i>10 686</i>	<i>2 760</i>
TOTAL	24 014	6 202

7. Autres informations

7.1 Comptes contributifs

Les comptes de la société ACTE IARD entrent dans le périmètre de contribution du Groupe CAM qui est combiné par la SGAM BTP. La CAM BTP, société mère du Groupe CAM, détient 99,84 % du capital d'ACTE IARD.

7.2 Informations sur le personnel

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	2023		2024	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Direction	0	1	0	0
Cadres	8	0	9	0
Non cadres	0	13	0	18
Sous totaux	8	14	9	18
TOTAL DU PERSONNEL	22		27	
MEMBRES DES ORGANES	Membres des organes		Membres des organes	
	Administration	Direction ou surveillance	Administration	Direction ou surveillance
Rémunérations allouées dans l'exercice				
Engagements de retraite (*)				
Avances et crédits pendant l'exercice				
Autres engagements pris				

(*) A l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

7.3 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes s'élève à : 42 K€ TTC.

Honoraires : 42 K€

Frais de déplacement : 0 K€

7.4 Hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN (En milliers d'euros)	2023	2024
DONNES		
Indemnités de départ en retraite	189	223
RECUS		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	88 315	100 245



RAPPORT ANNUEL 2024

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 juin 2025

EXERCICE 2024

présenté par M. Franck FAVRE,
Président du Conseil de Surveillance

Mesdames et Messieurs,

L'article L225-68 du code de commerce prévoit que le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale annuelle un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Ce rapport inclut les informations, le cas échéant adaptées aux sociétés à conseil de surveillance, mentionnées aux articles L. 225-37-3 à L. 225-37-5, ainsi que les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance d'ACTE IARD vous expose ci-après son rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 du code de commerce.



1. INFORMATION SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. CAPITAL

ACTE IARD est une société anonyme d'assurance à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 433 676,29 euros fondée en 1985 et inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Strasbourg sous le n° B 332 948 546.

Le capital de la Société, intégralement libéré, n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2024.

La répartition du capital d'ACTE IARD au 31 décembre 2024 est la suivante :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL
CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	74 878	99,84
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	75	0,10
ACTE VIE	2	0,00
DIVERSES PERSONNES PHYSIQUES	45	0,06
TOTAL	75 000	100,00

1.2. ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

1.2.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE :

La composition du Conseil de Surveillance de la Société est actuellement la suivante :

PRÉSIDENT : M. Franck FAVRE

VICE-PRÉSIDENT : M. Gérard MOYSE, Président honoraire de la CAM BTP

MEMBRES : la CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, représentée par M. Alain ALBIZATI
La SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, représentée par M. Vincent FIGARELLA
M. JEAN BOONEN

1.2.2. DIRECTOIRE :

La composition du Directoire de la Société est actuellement la suivante :

PRÉSIDENT : M. Raphaël DILLINGER

MEMBRE : M. Joseph PULTRINI

2. INFORMATION RELATIVE AUX MANDATS OU FONCTIONS EXCERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Prénom NOM Fonction au sein d'ACTE IARD	Fonction au sein d'autres sociétés
M. Franck FAVRE Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none">Président de la CAM BTPPrésident du conseil de surveillance de la société ACTE VIEAdministrateur de la SGAM BTPPrésident de la SAS ARKEDIA
M. Gérard MOYSE Vice-Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none">Président honoraire du conseil d'administration de la CAM BTPVice-président du Conseil de Surveillance de la société ACTE VIEAdministrateur du Groupe 1000 SAPrésident de MOYSE DEVELOPPEMENT
M. Alain ALBIZZATI Représentant permanent de la CAM BTP	<ul style="list-style-type: none">Vice-président du Bureau du Conseil d'Administration de la CAM BTPReprésentant permanent de la CAM BTP au Conseil de Surveillance d'ACTE VIEPrésident de la SAS ALBIZZATI
M. Jean BOONEN Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none">Membre du Conseil de Surveillance d'ACTE VIEReprésentant permanent de la CAM BTP aux CA de la SMABTP, de la SMAvie BTP, de l'Auxiliaire et de l'Auxiliaire vie
M. Vincent FIGARELLA Représentant permanent de la SMABTP	<ul style="list-style-type: none">Directeur SMA Courtage, entité de SMA SA
M. Raphaël DILLINGER Président du Directoire	<ul style="list-style-type: none">Président du directoire d'ACTE VIEPrésident du conseil d'administration d'ACOTEX et d'ACTE servicesDirecteur Général de la CAM BTPDirecteur général délégué de la SGAM BTPReprésentant permanent de la CAM BTP au Conseil de Surveillance de SMA SA
M. Joseph PULTRINI Membre du Directoire	<ul style="list-style-type: none">Directeur Général Adjoint de la CAM BTPMembre du Directoire d'ACTE IARDReprésentant permanent d'ACTE IARD dans la société ACTE servicesReprésentant permanent d'ACTE IARD dans la société ACOTEX

3. INFORMATION RELATIVE AUX CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

3.3. CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE (ART. L 225-88) :

Néant.

3.4. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET QUI SE SONT POURSUIVIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (R 225-57) :

- Convention d'avance en compte courant non rémunérée avec la SCI FONCIERE CAMACTE autorisée le 7 décembre 2016. Le montant de l'avance à la clôture de l'exercice s'élève à 11 418 061,95 €.
- Le Groupement d'Intérêt Économique CAMACTE, constitué entre notre société, la CAM BTP et les sociétés ACTE VIE, ACTE Services et ACOTEX et qui gère l'ensemble des frais généraux du groupe CAMACTE, à l'exception des services commerciaux et de la direction générale, nous a décompté des charges pour un montant de 9 045 685,66 €.
- Le groupement de moyens existant entre notre société, la CAM BTP et les sociétés ACTE VIE et ACTE Services nous a décompté pour la gestion des services commerciaux, des charges à prix coûtant à hauteur de 2 465 422,71 €.
- La couverture des provisions techniques par la CAM BTP au titre des traités de réassurance continue à s'effectuer en espèces moyennant un taux d'intérêt fixé pour l'exercice à 1,50%. La charge d'intérêts comptabilisée par notre société au cours de l'exercice s'élève à 1 950 429,79 €.

Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance concernés par ces conventions sont :

- M. Franck FAVRE, Président du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE VIE, Président du Conseil d'Administration de la CAM BTP
- M. Jean BOONEN, Membre du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE VIE, Vice-président de la CAM BTP
- M. Gérard MOYSE, Président honoraire de la CAM btp, Vice-président du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE VIE,
- M. Alain ALBIZATI, Vice-président de la CAM BTP, représentant permanent de la CAM BTP à notre Conseil de Surveillance et à celui d'ACTE VIE,
- M. Raphaël DILLINGER, Directeur Général de la CAM BTP, Président du Directoire de notre société et de celui d'ACTE VIE, et Président des Conseils d'Administration d'ACTE Services et d'ACOTEX.

- M. Joseph PULTRINI, Directeur Général Adjoint de la CAM BTP, membre du Directoire de notre société et de celui d'ACTE VIE, administrateur représentant permanent d'ACTE IARD dans les sociétés ACTE Services et ACOTEX.

4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE.

Conformément à l'article R.322-54-1 du Code des Assurances, le Conseil de Surveillance d'une société d'assurance est amené à présenter à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

L'article L225-68 du Code de Commerce prévoit que ces observations figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise d'une société à Directoire et Conseil de surveillance.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement au cours de l'exercice 2024 pour accomplir la mission de contrôle qui lui a été confiée par l'Assemblée des actionnaires.

Chaque mois est remis au Président du Conseil de Surveillance un rapport comportant des éléments statistiques relatifs à l'activité de la société : primes émises, charge de sinistres et résultats techniques par branche, affaires nouvelles réalisées, évolution du nombre de contrats et de sinistres, indicateurs de la comptabilité clients, frais de gestion, activité financière.

Le rapport de gestion du directoire sur les comptes de l'exercice 2024 a été présenté au Conseil de surveillance le 3 avril 2025.

Le Conseil a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat.

Il a pris connaissance des conclusions du Comité d'audit et de gestion des risques et a entendu le Commissaire aux comptes.

Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur le rapport de gestion d'ACTE IARD.

ACTE IARD est parvenue à une maturité certaine et dégage à nouveau un bénéfice lui permettant de renforcer ses capitaux propres. La société a décidé de conserver l'ensemble du résultat en fonds propres et de ne pas verser de dividendes.

Dans le contexte économique actuel, la société doit continuer à développer ses activités hors BTP et ainsi favoriser la diversification des risques tout en faisant preuve d'une rigueur de gestion et de souscription lui permettant de dégager des résultats techniques bénéficiaires.

Le Conseil de Surveillance exprime sa satisfaction quant à la gestion du Directoire et invite les actionnaires à adopter les résolutions qui leur sont présentées.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 juin 2025

PREMIÈRE RÉOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Commissaire Aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés, qui se traduisent par un bénéfice de 5 008 714,03 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus au Directoire et au Commissaire aux Comptes, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉOLUTION

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice de l'exercice écoulé, cumulé au report à nouveau de 48 131 463,67, est distribuable à hauteur de 53 140 177,70 et décide de l'affecter de la façon suivante :

- au dividende pour un montant de 2 117 250,00 euros
- au report à nouveau pour un montant de 46 014 213,67 euros

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement le 1er juillet 2025 aux 75 000 actions portant jouissance au 1er juillet 2025, d'un dividende de 28,23 euros par action.

TROISIÈME RÉOLUTION

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

L'assemblée générale approuve le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui lui a été présenté par le Conseil de Surveillance.

QUATRIÈME RÉOLUTION

OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-86 du code de commerce et statuant sur ce rapport en approuve les conclusions.

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

CINQUIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le mandat de conseiller de Monsieur Franck FAVRE est renouvelé pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

Monsieur Franck FAVRE accepte son mandat.

SIXIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le mandat de conseiller de La Caisse d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux-Publics (CAM BTP) est renouvelé pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

La Caisse d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux-Publics (CAM BTP) accepte son mandat.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le mandat de conseiller de Monsieur Jean BOONEN est renouvelé pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

Monsieur Jean BOONEN accepte son mandat.

HUITIÈME RÉSOLUTION

ÉLECTION D'UN CONSEILLER

Monsieur Frank MAIRE est élu conseiller pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

Monsieur Frank MAIRE accepte son mandat.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

ÉLECTION D'UN CONSEILLER

Monsieur Martial DEBOEUF est élu conseiller pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2030.

Monsieur Martial DEBOEUF accepte son mandat.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2025 en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

ACTE IARD

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 11 433 676 €
332 948 546 RCS Strasbourg
Société régie par le Code des assurances

www.groupe-cam.com

Siège social

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE
14 AVENUE DE L'EUROPE
67300 SCHILTIGHEIM
03 88 37 69 00
assur@groupe-cam.com

Adresse postale : CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX